

# Participation de la Région de Bruxelles-Capitale à Horizon Europe

**9<sup>e</sup> programme-Cadre de l'UE  
pour la recherche et l'innovation**

**1<sup>er</sup> Rapport statistique**



# Colophon

**Etude réalisée par hub.brussels**

**Sous la coordination de** Jérémy Beaudelot, Muriel Laurent et Ji-Hyeon Kim Vanguers – hub.brussels et NCP Brussels

**Relecture** Macrine Catteloin, Bénédicte Wilders

**Mise en page** Klär.graphics

**Date de réalisation** Mars 2025

**Contact** [jbeaudelot@hub.brussels](mailto:jbeaudelot@hub.brussels)

[mlaurent@hub.brussels](mailto:mlaurent@hub.brussels)

[jhkim@hub.brussels](mailto:jhkim@hub.brussels)

**Editeur responsable** Isabelle Grippa, Directrice générale – hub.brussels – Chaussée de Charleroi, 110 – 1060 Bruxelles

**Pour plus d'informations**

[ncp.brussels](http://ncp.brussels)

[hub.brussels](http://hub.brussels)

[analytics.brussels](http://analytics.brussels)

Reproduction autorisée moyennant mention de la source



# Table des matières

<b>Liste des figures</b>	4
<b>Introduction</b>	5
<b>1. Le programme-cadre Horizon Europe</b>	6
<b>2. Chiffres-clés de la participation des Bruxellois à Horizon Europe (2021-2024)</b>	7
<b>3. Horizon Europe et la Région de Bruxelles-Capitale (RBC)</b>	8
Les demandes de financement et les financements obtenus en RBC	8
Le taux de succès	11
La participation des régions dans les propositions belges	12
Les soumissionnaires et bénéficiaires bruxellois	13
Les financements octroyés	16
Les principaux participants bruxellois	17
<b>4. Les résultats de la RBC selon le type d'acteur</b>	20
Les soumissions et participations	20
Les soumissionnaires et bénéficiaires	22
<b>5. La RBC et les collaborations étrangères</b>	25
<b>6. Les thématiques prioritaires de la RBC et les cibles de NCP Brussels</b>	26
Priorités de la RBC et cibles de NCP Brussels: les soumissions et participations	26
Priorités de la RBC: les financements par thème	27
<b>Annexes</b>	28
<b>Annexe 1 - Méthodologie et glossaire</b>	29
Méthodologie	29
Glossaire	31
<b>Annexe 2 – Les piliers et composantes du Programme-cadre Horizon Europe</b>	34
Les piliers du Programme-Cadre	34
Les instruments et domaines d'intervention du Programme-Cadre	35

# Liste des figures

Figure 1. Soumissions, propositions, participations et projets, Région de Bruxelles-Capitale et Belgique	9
Figure 2. Répartition des propositions selon le pilier, Région de Bruxelles-Capitale et Belgique	10
Figure 3. Propositions selon le pilier et la thématique (%), Région de Bruxelles-Capitale et Belgique	10
Figure 4. Taux de succès des propositions (%), Région de Bruxelles-Capitale et Belgique	11
Figure 5. Taux de succès selon le type d'acteur, Région de Bruxelles-Capitale et Belgique	11
Figure 6. Taux de succès des propositions selon le pilier (%), régions et Belgique	12
Figure 7. Taux de succès des propositions selon la thématique (%), Région de Bruxelles-Capitale et Belgique	12
Figure 8. Taux de participation des régions dans les propositions et projets belges (%)	13
Figure 9. Répartition des propositions Belges selon la/les région (s) concernée (s)	13
Figure 10. Répartition des propositions intégrant des Bruxellois selon la/les région (s) concernée (s)	13
Figure 11. Répartition des soumissions selon le rôle du soumissionnaire, Région de Bruxelles-Capitale et Belgique	14
Figure 12. Répartition des soumissionnaires selon la région (%)	14
Figure 13. Répartition des soumissionnaires selon le nombre de soumissions (%), Région de Bruxelles-Capitale	15
Figure 14. Répartition des bénéficiaires selon la région (%)	15
Figure 15. Répartition des soumissions selon le type d'acteur (%), Région de Bruxelles-Capitale et Belgique	20
Figure 16. Répartition des participations selon le type d'acteur (%), Région de Bruxelles-Capitale et Belgique	21
Figure 17. Part des régions dans les participations selon le type d'acteur (%)	21
Figure 18. Répartition des soumissionnaires selon le type d'acteur (%), Région de Bruxelles-Capitale et Belgique	22
Figure 19. Répartition des bénéficiaires selon le type d'acteur (%), Région de Bruxelles-Capitale et Belgique	23
Figure 20. Part des régions dans les bénéficiaires selon le type d'acteur (%)	23
Figure 21. Montant de financement obtenu selon le type d'acteur, Région de Bruxelles-Capitale et Belgique (€)	24
Figure 22. Participation des pays dans les propositions bruxelloises - en nombre et en pourcentage par rapport aux propositions bruxelloises (part minimale de 10 % dans les propositions bruxelloises)	25

# Introduction

La relance post-crises, les transitions vertes et numériques, les problématiques mondiales comme les objectifs de développement durable (ODD) pour 2030, se retrouvent au cœur d'Horizon Europe qui, à partir des investissements de l'Union dans la recherche et l'innovation (R&I), entend générer un impact positif aux niveaux scientifique, technologique, économique et sociétal.

Son objectif général est de renforcer les bases scientifiques et technologiques de l'Union Européenne et de favoriser sa compétitivité dans tous les États membres, y compris celle de son industrie, de concrétiser ses priorités stratégiques, de contribuer à la réalisation de ses objectifs et priorités politiques, de répondre aux problématiques mondiales, notamment en poursuivant les ODD conformément aux principes du programme 2030 et de l'accord de Paris, et de renforcer l'Espace Européen de la Recherche.

L'objet de ce rapport, réalisé par le National Contact Point de Bruxelles (NCP Brussels), chargé de l'accompagnement des entreprises bruxelloises à la recherche de financement européen, et la BU Research de hub.brussels, est d'analyser l'implication des acteurs de la Région de Bruxelles-Capitale dans le programme : nombre d'acteurs ayant participé aux appels à projets, nombre d'acteurs ayant accédé à un financement de l'Union européenne, profil de ceux-ci, montant de financement obtenu, collaborations étrangères, ... Ce rapport est en outre jalonné de témoignages d'entreprises bruxelloises qui, ayant été accompagnées par NCP Brussels, ont obtenu un financement important dans le cadre du programme Horizon Europe.

La méthodologie utilisée pour le traitement de ces données résulte d'une collaboration avec NCP Wallonie (AKT), NCP FNRS - Fonds de la Recherche Scientifique, NCP Flanders - Fonds Wetenschappelijk Onderzoek (FWO), l'Agentschap Innoveren en Ondernemen (VLAIO), le Département Economie, Science et Innovation du Gouvernement flamand (EWI), NCP Federal, et Belspo. La méthodologie et le glossaire sont présentés à la fin de ce rapport.

Ce rapport reflète ainsi la situation de la performance bruxelloise dans le programme à mi-parcours. Il sera suivi d'autres rapports permettant de suivre l'évolution des résultats cumulés des acteurs bruxellois jusqu'au rapport final.

# 1. Le programme-cadre Horizon Europe

Horizon Europe est le principal programme de financement de l'Union Européenne (UE) pour la recherche et l'innovation pour la période 2021 à 2027 et doté (à titre indicatif) d'un montant de 93,5 milliards €. Comme c'était le cas pour son prédecesseur Horizon 2020, les actions d'Horizon Europe sont réalisées par le biais d'appels à propositions ouverts et concurrentiels. Seuls les projets les plus qualitatifs sont financés.

La structure du programme repose sur **trois grands piliers** correspondant aux trois priorités du programme : l'excellence scientifique, les problématiques mondiales et la compétitivité industrielle européenne et enfin, l'Europe innovante, chacun se déclinant en une série d'objectifs spécifiques. Un **quatrième pilier transversal** comprend en outre deux objectifs spécifiques : « Propager l'excellence et élargir la participation », d'une part et « Réformer et consolider le système européen de R&I », d'autre part.

**Le premier pilier, «l'Excellence scientifique»,** vise à faciliter les démarches exploratoires pour les équipes de chercheurs, à leur apporter de nouvelles connaissances grâce à la mobilité et à la formation et à développer des infrastructures de recherche d'envergure mondiale.

**Le deuxième pilier, intitulé « Problématiques mondiales et compétitivité industrielle européenne »,** a pour ambition d'améliorer les technologies clés et les solutions induites par les politiques de l'UE et les Objectifs de Développement Durable et ce, au sein de 6 pôles : Santé ; Culture, créativité et sociétés inclusives ; Sécurité civile pour la société Numérique ; Industrie et espace ; Climat, énergie et mobilité ; Alimentation, bioéconomie, ressources naturelles, agriculture et environnement.

**Le troisième pilier «Europe innovante»** vise à stimuler les percées créatrices de marchés et les écosystèmes propices à l'innovation via un soutien aux innovations ayant un potentiel révolutionnaire et commercial, établir des connexions avec les acteurs régionaux et nationaux de l'innovation et rassembler les acteurs clés (recherche, éducation et entreprises) autour d'objectifs communs.

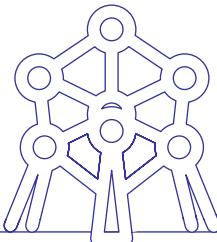
Enfin, en soutien, de manière transversale, à ces trois piliers, la **section «Élargir la participation et renforcer l'Espace européen de la recherche (EER)»** a pour fonction, d'une part, d'impliquer un nombre croissant d'acteurs via des collaborations, des jumelages, de faciliter la circulation des chercheurs, de développer les activités des points de contact nationaux,... et d'autre part de réformer et consolider le système européen de recherche et d'innovation via des activités de prospective, le soutien aux décideurs politiques pour le développement de cette section, d'assurer une science ouverte et l'égalité entre hommes et femmes, de soutenir la coopération internationale, etc.

Finalement, par rapport au programme Horizon 2020, son prédecesseur, Horizon Europe ne s'inscrit pas comme une révolution mais comme une évolution. Quelques nouveautés ont été ainsi introduites, parmi lesquelles on notera le Conseil européen de l'innovation (l'EIC, piloté sous H2020, est à présent pleinement déployé), les Missions<sup>1</sup> et une nouvelle approche des Partenariats Européens.

---

<sup>1</sup> Voir annexe 2 pour plus de précision

## 2. Chiffres-clés de la participation des Bruxellois à Horizon Europe (2021-2024)



### La Région de Bruxelles-Capitale est la 4<sup>e</sup> région

présentant le montant de financement le plus élevé obtenu via les projets signés, après Paris, Munich et Barcelone<sup>2</sup>

Un taux de succès des propositions de 24 %,

contre 20% pour l'ensemble du programme Horizon 2020

681 bénéficiaires, soit 49 % des bénéficiaires belges

1,2 milliard € de financement

10.112 soumissions,

soit 43% des soumissions belges

140 millions € de financement obtenus par les PME,

soit 12% du total, contre 9% pour Horizon 2020

Soit 77 % du montant attribué au secteur privé (PME et grandes entreprises)

111 PME bénéficiaires

823 millions € financés pour les thématiques prioritaires,

dont 25% pour la thématique Climat, Energie, Mobilité



<sup>2</sup> La nomenclature utilisée est le niveau NUTS3. A noter également que les Pays-Bas présentent un grand nombre de participations sans précision du territoire concerné.

### 3. Horizon Europe et la Région de Bruxelles-Capitale (RBC)

#### Les demandes de financement et les financements obtenus en RBC

##### Les demandes de financement: les soumissions et propositions

Depuis le lancement du programme, les soumissionnaires belges ont déposé 23.336 demandes de financement (soumissions) et participé à 15.006 propositions (Figure 1).

Avec une part de 43 % dans les demandes belges, les soumissionnaires de la Région de Bruxelles-Capitale<sup>3</sup> ont été particulièrement actifs: ils ont ainsi introduit **10.112 soumissions**, correspondant à **7.716 propositions** de financement (51 % des propositions belges).

Parmi ces soumissions bruxelloises, seules 30 % ont été finalement « rejetées ». 26 % ont été retenues dans la liste des projets à financer, 11 % se trouvent en liste de réserve dans l'attente d'une éventuelle solution pour les financer, et 34 % d'entre elles, bien qu'elles aient également reçu une évaluation positive, ne pourront être financées, faute de budget suffisant au niveau de certains appels.

Si l'on déduit les soumissions des organismes internationaux (OI), les candidats bruxellois ont déposé 4.701 demandes de financement, soit 27 % des demandes belges hors OI, représentant 4.081 propositions de projet de recherche ou d'innovation (34 % des propositions belges hors OI).

##### Concepts-clés

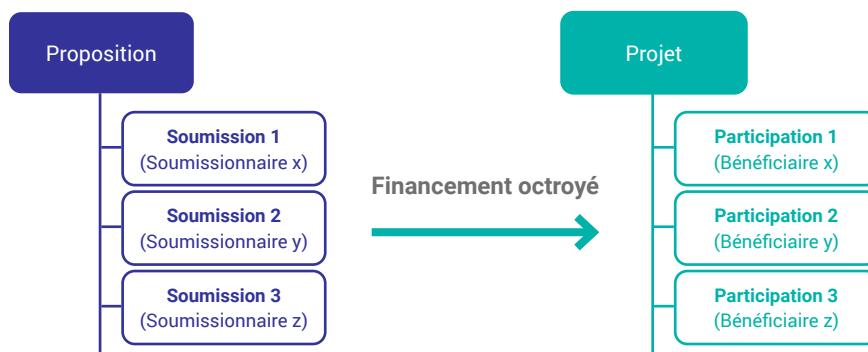


Une **proposition** est une demande de financement relative à un projet de recherche ou d'innovation qui est soumise par un ou plusieurs soumissionnaires.

Chaque soumissionnaire peut introduire une ou plusieurs demande(s) de financement, appelée **soumission**, dans le cadre d'une proposition commune à plusieurs soumissionnaires ou, plus rarement, d'une proposition individuelle.

Si une proposition est retenue pour financement, elle devient un **projet**; ce dernier étant exécuté par un ou plusieurs bénéficiaires. Les différentes demandes de financement des soumissionnaires qui sont subsidiées sont appelées des **participations**.

Un projet peut dès lors concerter plusieurs régions si les soumissionnaires belges d'une même proposition sont localisés dans des régions différentes (cf. Annexe 1 - Glossaire).



3 Les 26 soumissions de Sirris et Centexbel pour lesquelles la région n'a pas été définie sont intégrées dans les statistiques Belges mais ne se retrouvent pas dans les statistiques par région (cf. méthodologie, région « indéterminée »).

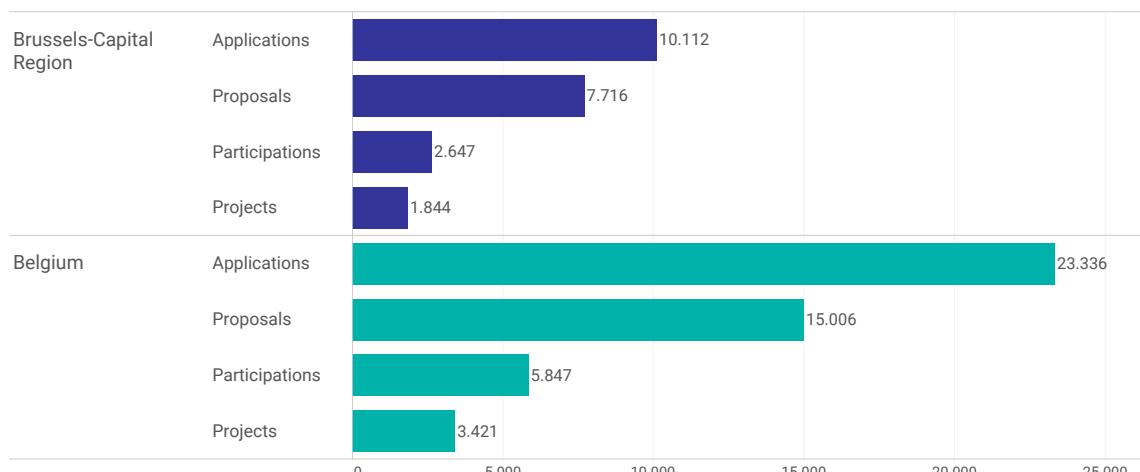
## Les financements obtenus : les participations et projets

Sur les **3.421 projets** impliquant des soumissionnaires belges, **1.844** comptent un ou plusieurs soumissionnaire(s) de la Région de Bruxelles-Capitale, soit 54 % des projets impliquant des soumissionnaires belges. Si l'on exclut les soumissions des organismes internationaux, la Commission européenne a marqué son accord pour financer 933 projets comptant des Bruxellois (35 % des projets belges).

1.717 projets impliquant des Bruxellois ont atteint le stade du contrat signé, soit 93 % des projets bruxellois participant au programme.

Enfin, **2.647 demandes de financement** d'organismes bruxellois **ont été acceptées** (45 % des participations belges<sup>4</sup>), dont 1.121 ne concernent pas les organismes internationaux, soit 27 % des participations belges hors organismes internationaux.

Figure 1. Soumissions, propositions, participations et projets, Région de Bruxelles-Capitale et Belgique



Source : eCORDA, 01/2025, hub.brussels calculations

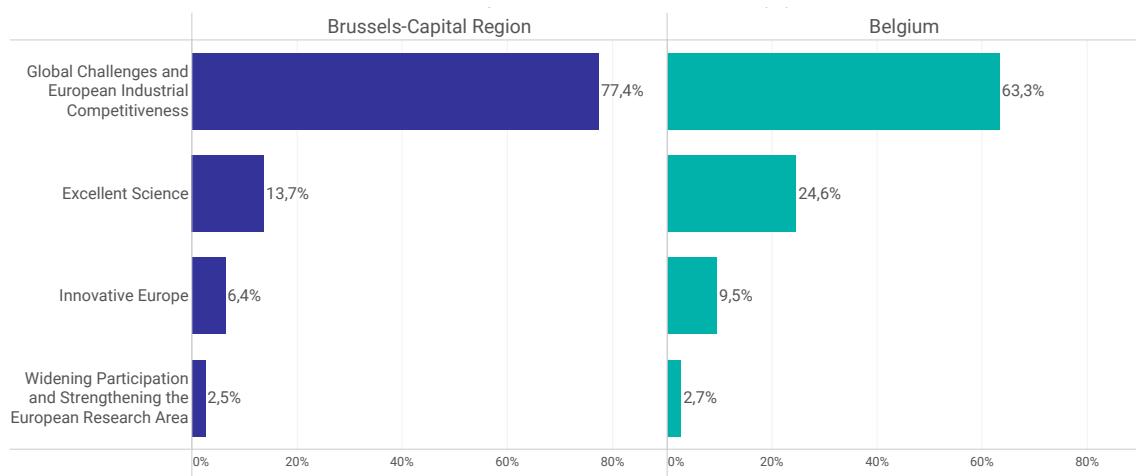
## Les propositions selon les thématiques d'Horizon Europe

En Région de Bruxelles-Capitale, la majorité des propositions soumises (77 %) concerne le pilier 2 « **Problématiques mondiales et compétitivité industrielle** ». Les deux autres piliers principaux « **Excellence scientifique** » (14 %) et « **Europe innovante** » (8 %) représentent donc 22 % des propositions bruxelloises tandis que les quelques pourcents restant concernent la section « **Élargir la participation et renforcer l'espace européen de la recherche** ».

La répartition des propositions selon les piliers principaux d'Horizon Europe est différente à l'échelle de la Belgique : l' « **Excellence scientifique** » représente un peu moins de 25 % des propositions belges tandis que l' « **Europe Innovante** » est proche des 10 %. Ainsi, s'il reste largement en tête des propositions, le pilier « **Problématiques mondiales et compétitivité industrielle** » ne représente plus « que » 63 % des propositions belges.

4 Dans l'ensemble du rapport, on entend par « proposition belge » une proposition incluant au minimum un soumissionnaire belge

Figure 2. Répartition des propositions selon le pilier, Région de Bruxelles-Capitale et Belgique



Source : eCORDA, 01/2025, hub.brussels calculations

Au sein du pilier 2, la thématique qui représente le plus grand nombre de propositions bruxelloises est celle qui concerne les actions « **Climat, Energie et Mobilité** » (19 %) devant les actions « **Numérique, Industrie et Espace** » (15 %), « **Santé** » (13 %), « **Alimentation, bioéconomie, ressources naturelles, agriculture et environnement** » (12 %) et « **Culture, créativité et société inclusive** » (9 %).

A l'échelle de la Belgique, la thématique liée à la Recherche fondamentale se retrouve en tête avec 23 % des propositions. Ensuite, si les pourcentages changent, ce sont les mêmes thématiques qui complètent les premières places. « Climat, Energie et Mobilité » avec 14 % tout comme « Numérique, Industrie et Espace » suivi par « Santé » (12 %), et « Alimentation, bioéconomie, ressources naturelles, agriculture et environnement » (11 %). Par contre, comparées avec la Région Bruxelles-Capitale, les propositions belges dans le pilier « Europe Innovante » (10 %) sont plus nombreuses que celles relevant de la thématique « Culture, créativité et société inclusive » du pilier 2 (6 %).

Figure 3. Propositions selon le pilier et la thématique (%), Région de Bruxelles-Capitale et Belgique



Source : eCORDA, 01/2025, hub.brussels calculations

# Le taux de succès

## Taux de succès global

Le **taux de succès des propositions<sup>5</sup>** déposées par des soumissionnaires de la Région de Bruxelles-Capitale<sup>6</sup> s'élève à **24 %**, un taux similaire à celui de la Région flamande et légèrement plus élevé que le taux obtenu par la Région wallonne (21 %) et les pays de l'UE (20 %)<sup>7</sup>. Ce taux de réussite des propositions bruxelloises est légèrement inférieur lorsque l'on déduit les organismes internationaux (23 %).

Figure 4. Taux de succès des propositions (%), Région de Bruxelles-Capitale et Belgique

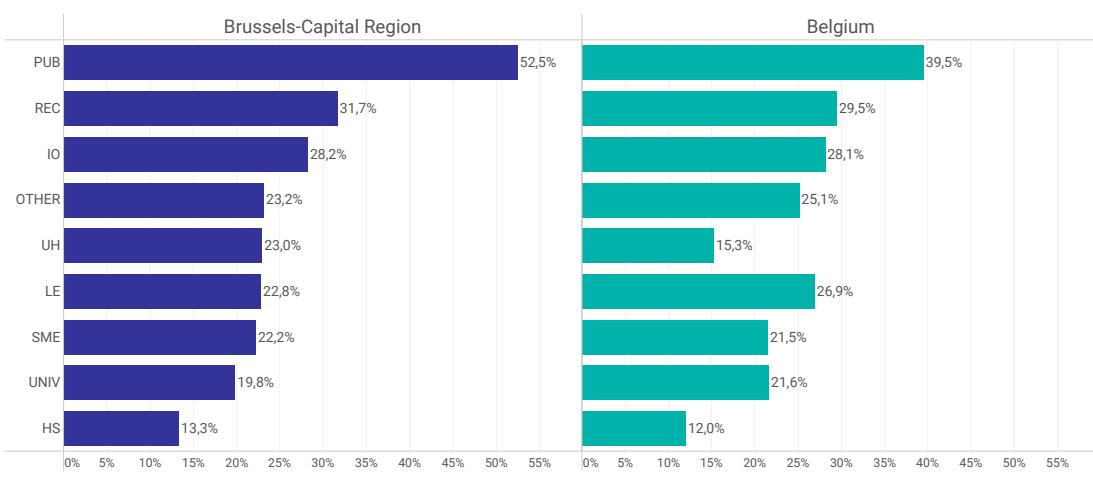


Source : eCORDA, 01/2025, hub.brussels calculations

## Taux de succès selon le type d'acteur

Relevons en particulier le taux de succès très élevé des organismes publics à Bruxelles et, dans une moindre mesure, à l'échelle de la Belgique dont 53 % des soumissions bruxelloises et 40 % des soumissions belges ont été approuvées. Les centres de recherche bruxellois affichent également un taux de succès élevé (32 % contre 30 % à l'échelle de la Belgique) de même que les organisations internationales, dans une moindre mesure néanmoins (28 % tout comme à l'échelle de la Belgique). Le taux de succès pour les ABSL, les hôpitaux universitaires, les PME, les grandes entreprises et les universités se situe dans une fourchette assez étroite, entre 20 et 23 %. L'écart entre ces différentes catégories d'acteurs est plus grand à l'échelle de la Belgique : les taux de succès y varient de 15 à 25 %.

Figure 5. Taux de succès selon le type d'acteur, Région de Bruxelles-Capitale et Belgique



Source : eCORDA, 01/2025, hub.brussels calculations

<sup>5</sup> Ce taux correspond au taux de succès conventionnel, en termes de propositions éligibles, de la Commission européenne

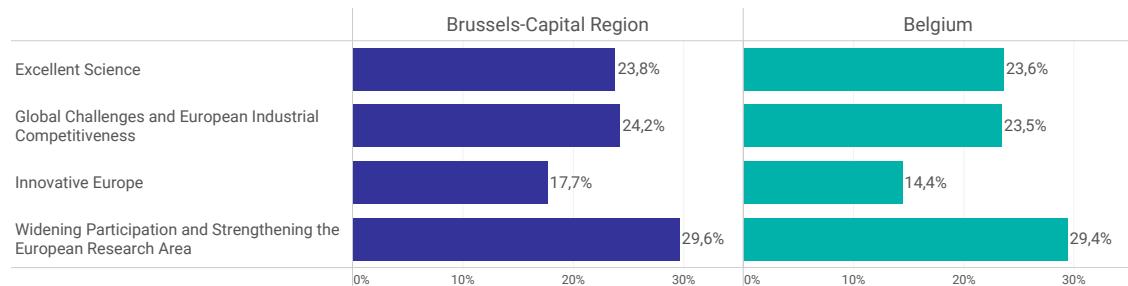
<sup>6</sup> Les propositions « bruxelloises » incluent au moins un soumissionnaire bruxellois

<sup>7</sup> Propositions incluant au moins un soumissionnaire wallon pour la Région wallonne / flamand pour la Région flamande

## Taux de succès par pilier et par thématique

Les taux de réussite des propositions sont très variables selon le pilier et la thématique. Parmi les principaux **piliers** (« Problématiques mondiales et compétitivité industrielle », « Excellence scientifique » et « Europe innovante »), le pilier présentant le taux de succès moyen le plus bas est « Europe innovante » : 18 % des propositions de ce pilier impliquant des Bruxellois et 14 % impliquant des Belges ont été retenues par la Commission, contre un taux de succès global de 24 % pour l'ensemble des propositions bruxelloises et de 23 % pour les propositions belges.

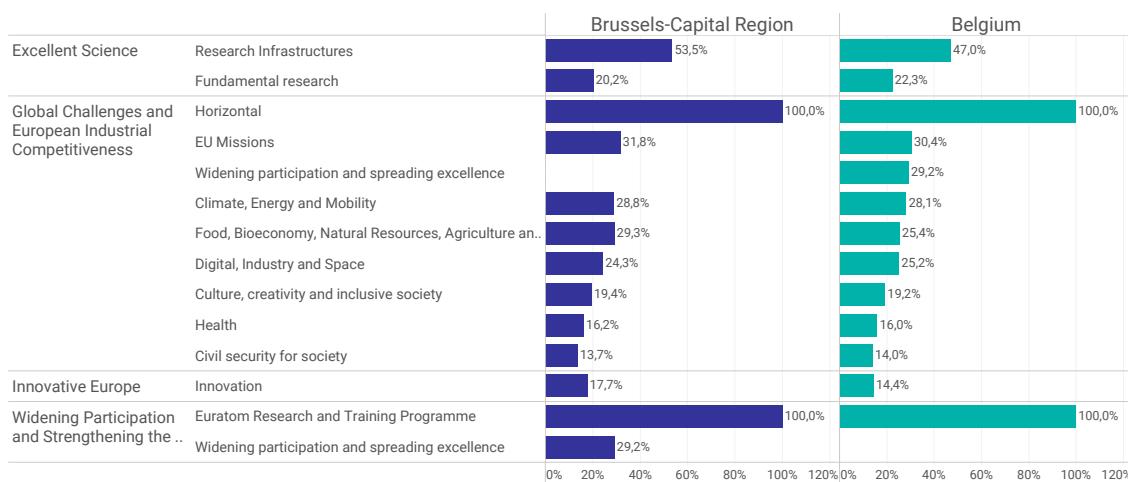
Figure 6. Taux de succès des propositions selon le pilier (%), Région de Bruxelles-Capitale et Belgique



Source : eCORDA, 01/2025, hub.brussels calculations

En outre, à l'exception des thématiques « Recherche fondamentale », « Numérique, Industrie et Espace » et « Sécurité civile », le taux de réussite bruxellois est supérieur à celui de la Belgique. A noter également que la thématique « Infrastructures de recherche » (53 %) devance les thématiques « Missions UE » (32 %), « Alimentation, bioéconomie, ressources naturelles, agriculture et environnement » (29 %) et « Climat, Energie et Mobilité » (29 %).

Figure 7. Taux de succès des propositions selon la thématique (%), Région de Bruxelles-Capitale et Belgique

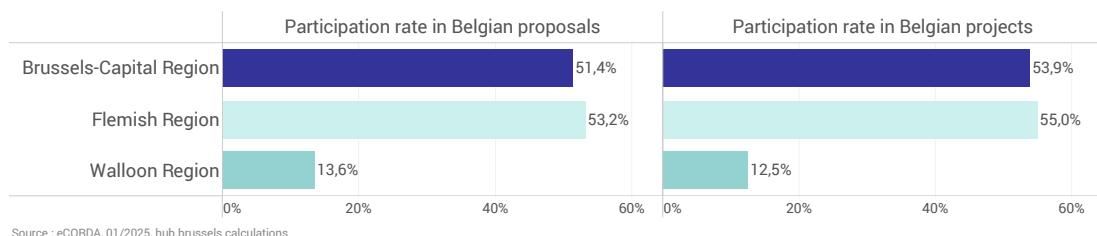


Source : eCORDA, 01/2025, hub.brussels calculations

## La participation des régions dans les propositions belges

Parmi les propositions déposées par des soumissionnaires belges, 51 % d'entre elles impliquent des candidats bruxellois, 53 % des candidats flamands et 14 % des candidats wallons. Si l'on exclut les soumissions déposées par des organismes internationaux, 34 % des propositions belges impliquent des Bruxellois. Les pourcentages sont sensiblement les mêmes lorsque l'on tient compte de la participation des régions aux projets belges ayant obtenu un financement.

Figure 8. Taux de participation des régions dans les propositions et projets belges (%)

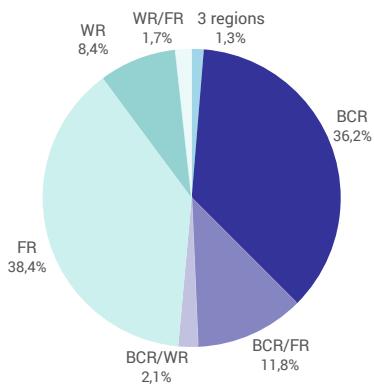


Source : eCORDA, 01/2025, hub.brussels calculations

**83 % des propositions comprenant des acteurs belges** ne concernent qu'**une seule région** de la Belgique, 16 % des propositions intègrent des acteurs de deux régions et 1 % des propositions impliquent des organismes des trois régions.

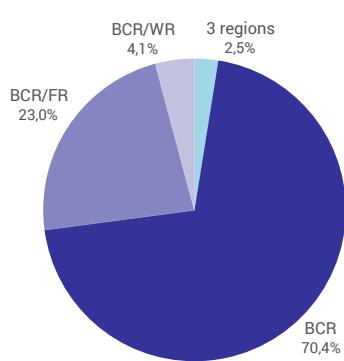
Au niveau des **propositions impliquant des candidats bruxellois** uniquement, 70 % d'entre elles ne concernent que des Bruxellois, 23 % impliquent des flamands, 4 % impliquent des wallons et 3 % impliquent des soumissionnaires des trois régions.

Figure 9. Répartition des propositions belges selon la/les région(s) concernée(s)



Source : eCORDA, 01/2025, calculations hub.brussels

Figure 10. Répartition des propositions intégrant des Bruxellois selon la/les région(s) concernée(s)



Source : eCORDA, 01/2025, hub.brussels calculations

## Les soumissionnaires et bénéficiaires bruxellois

### Le rôle des soumissionnaires

Les soumissions bruxelloises comptent nettement plus de partenaires que de coordinateurs. Ainsi, **90 %** des soumissions bruxelloises ont été introduites par des soumissionnaires jouant le rôle de **partenaire** d'une proposition de projet de recherche ou d'innovation, un pourcentage relativement plus élevé que le taux observé au niveau de la Belgique (84 %) et de l'UE, 81 %.

#### Concept-clé



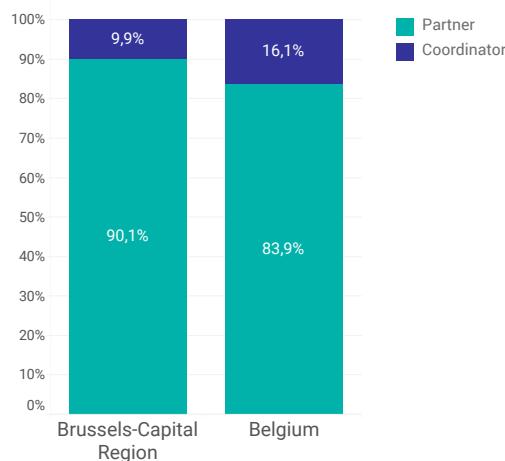
Un **soumissionnaire** est une entité juridique ayant déposé une proposition de projet, en réponse à un appel à propositions

### Success story



Entreprise bruxelloise active dans l'intelligence artificielle dans le secteur de la santé, **Kantify** a co-coordonné, avec I-Stem, une entreprise française, un projet intitulé « The DREAMS » (Drug REpurposing and Artificial intelligence for Muscular disorders) visant à ouvrir des voies inédites pour découvrir de nouveaux médicaments concernant des maladies rares. Ce projet a été mené avec 9 partenaires provenant de 6 pays. Avec le soutien de NCP Brussels, Kantify a bénéficié d'un financement de 1,6 million € (sur un total de 6,9 millions € pour l'ensemble du projet).

Figure 11. Répartition des soumissions selon le rôle du soumissionnaire, Région de Bruxelles-Capitale et Belgique



Source : eCORDA, 01/2025, hub.brussels calculations

## Le nombre et le pourcentage de soumissionnaires bruxellois

Au total, 3.054 organismes belges<sup>8</sup>, dont **1.307** Bruxellois, ont soumis une ou plusieurs demandes de financement depuis le lancement du programme-cadre Horizon Europe. En Belgique, **86 %** des soumissionnaires sont localisés en **Région de Bruxelles-Capitale** ou en **Région flamande** (43 % respectivement), tandis que près de 15 % sont localisés en Région wallonne.

Si l'on exclut les organismes internationaux, la Région flamande représente un peu plus de la moitié des soumissionnaires (55 %). Bien que la part de la Région bruxelloise baisse d'un peu plus de 16 % dans ce cas de figure, elle représente encore 27 % des soumissionnaires belges, contre 19 % pour la Région wallonne.

Figure 12. Répartition des soumissionnaires selon la région (%)

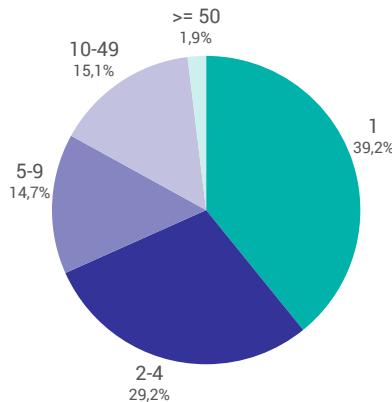


Source : eCORDA, 01/2025, hub.brussels calculations

8 Les organismes Sirris et Centexbel ne sont comptabilisés qu'une seule fois à l'échelle de la Belgique. A l'échelle des régions, ils sont comptabilisés dans chacune des régions dans laquelle ils ont des activités de recherche (voir méthodologie).

En ce qui concerne le nombre de soumissions déposées par les organismes bruxellois, un peu moins de 61 % d'entre eux ont soumis **au minimum deux demandes de financement**: 29 % en ont déposé entre 2 et 4, 15 % entre 5 et 9, 15 % de 10 à 49 et 2 % au minimum 50 demandes. Les Bruxellois sont relativement plus nombreux à avoir soumis plus de 10 demandes de financement: 17 % des acteurs bruxellois sont dans ce cas de figure contre 11 % au niveau de la Belgique.

Figure 13. Répartition des soumissionnaires selon le nombre de soumissions (%), Région de Bruxelles-Capitale



Source : eCORDA, 01/2025, hub.brussels calculations

## Le nombre et le pourcentage de bénéficiaires bruxellois

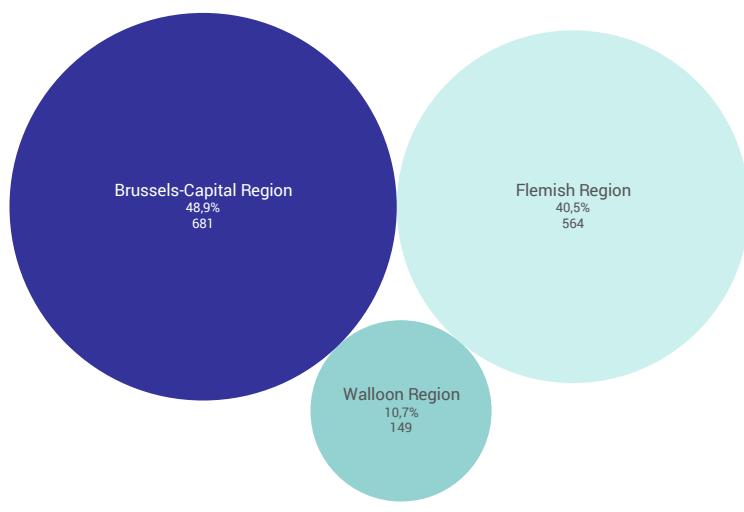
Parmi les 1.394 bénéficiaires belges du programme, **681** sont des **organismes bruxellois**, soit une part de **49 %** dans le total belge<sup>9</sup>. Si l'on exclut les organismes internationaux, le nombre de bénéficiaires bruxellois s'élève à 259, soit une part de 28 %, ce qui représente une partie importante des bénéficiaires belges hors organismes internationaux.

### Concept-clé



Un **bénéficiaire** est une entité juridique menant une action ou une partie d'une action relative au programme-cadre Horizon Europe<sup>10</sup>. Il a des droits et des obligations à l'égard de l'UE ou d'un autre organisme de financement selon les termes des règles de participation d'Horizon Europe.

Figure 14. Répartition des bénéficiaires selon la région (%)



Source : eCORDA, 01/2025, hub.brussels calculations

<sup>9</sup> Les organismes Sirris et Centexbel ne sont comptabilisés qu'une seule fois à l'échelle de la Belgique. A l'échelle des régions, ils sont comptabilisés dans chacune des régions dans laquelle ils ont des activités de recherche (voir méthodologie).

<sup>10</sup> Au titre du règlement (UE) 2021/695

## Les financements octroyés

La Région bruxelloise a obtenu 1,2 milliard €, soit 35 % du montant des financements attribués à des entités belges (Tableau 1). A titre de comparaison, la Région de Bruxelles-Capitale représente 13 % des dépenses intérieures brutes en R&D<sup>11</sup>. Ces dernières s'élèvent à 2,4 milliards € en 2022, le montant obtenu via Horizon Europe par les Bruxellois correspond par conséquent en moyenne à 12 % des dépenses intérieures brutes en R&D par an<sup>12</sup>.

Il est à noter que le montant moyen de financement attribué aux participations bruxelloises<sup>13</sup> (459.343 €) est nettement plus faible que le montant reçu par les acteurs flamands (741.090 €) et celui attribué aux participants wallons (527.569 €), mais supérieur au montant moyen perçu par les participants de l'ensemble du programme Horizon Europe (432.468 €)<sup>14</sup>.

Le montant de financement accordé aux Bruxellois s'élève en moyenne à 68 % du budget total des projets, un pourcentage également inférieur au taux observé en Flandre (83 %), en Région wallonne (77 %) et à l'échelle de l'ensemble du programme (80 %).

Tableau 1. Montants totaux des financements octroyés aux bénéficiaires belges (tous types d'acteurs y compris OI), budget total des participations, pourcentage de financement par rapport au budget total des participations et nombre de participations

		RBC	RF	RW	Belgique	Horizon Europe
Financement	Montant total €	1.215.881.055	2.004.648.728	260.091.457	3.481.640.177	47.002.306.226
	Part/Belgique (%)	34,9 %	57,6 %	7,5 %	100 %	
	Part/Horizon Europe (%)	2,6 %	4,3 %	0,6 %	7,4 %	100 %
	Montant moyen €	459.343	741.090	527.569	595.458	432.468
Budget	Montant total €	1.792.246.354	2.424.177.707	336.917.209	4.554.360.207	58.928.634.893
	Montant moyen €	677.086	896.184	683.402	778.923	542.202
F/B	Financement/Budget (%)	67,8 %	82,7 %	77,2 %	76,4 %	79,8 %
Particip.	Participations	2.647	2.705	493	5.847	108.684
	Part/Belgique (%)	45,3 %	46,3 %	8,4 %	100 %	
	Part/Horizon Europe (%)	2,4 %	2,5 %	0,5 %	5,4 %	100 %

Si l'on exclut les organismes internationaux, fortement présents en RBC, la part de la Région de Bruxelles-Capitale dans le financement obtenu par la Belgique passe à 18 % tandis que la part de la Belgique dans le financement global de l'UE se réduit de 7,4 % à 5,3 %. Hors organismes internationaux, la part du financement européen dans le budget des acteurs bruxellois enregistre une belle progression (+10 points de pourcentage pour atteindre 78 %), un taux beaucoup plus proche de la moyenne belge (81 %).

11 IBSA-Belspo, 2022, données provisoires.

12 Le montant moyen de financement obtenu par la RBC via Horizon Europe est d'environ 304 millions € par an (calculs hub.brussels).

13 Le montant de financement moyen par participation est obtenu en divisant le montant total de financement obtenu par le nombre de participations au programme.

14 Calculs hub.brussels

Tableau 2. Montants totaux des financements octroyés aux bénéficiaires belges hors Organismes internationaux, budget total des participations, pourcentage de financement par rapport au budget total des participations et nombre de participations

		RBC	RF	RW	Belgique	Horizon Europe*
Financement	Montant total €	453.881.174	1.776.524.146	253.887.369	2.485.311.627	47.002.306.226
	Part/Belgique (%)	18,3 %	71,5 %	10,2 %	100,0 %	
	Part/ Horizon Europe (%)	1,0 %	3,8 %	0,5 %	5,3 %	100 %
Budget	Montant moyen €	404.890	681.705	539.039	591.741	432.468
	Montant total €	582.951.353	2.153.016.295	330.713.122	3.067.699.707	58.928.634.893
F/B	Montant moyen €	520.028	826.177	702.151	730.405	542.202
	Financement/Budget (%)	77,9 %	82,5 %	76,8 %	81,0 %	79,8 %
Particip.	Participations	1.121	2.606	471	4.200	108.684
	Part/Belgique (%)	26,7 %	62,0 %	11,2 %	100 %	
	Part/ Horizon Europe (%)	1,0 %	2,4 %	0,4 %	3,9 %	100 %

\*: y compris les organismes internationaux

## Les principaux participants bruxellois

Le tableau 3 présente les 50 principaux participants bruxellois sur base du montant obtenu dans le cadre des contrats signés.

En termes de financement, c'est COST (Coopération européenne en science et technologie) qui perçoit le montant le plus important. Il s'agit d'une AISBL de droit belge active dans le financement de réseaux de recherche et d'innovation<sup>15</sup>.

Avec un financement de 147 millions et 237 participations au programme, les deux universités bruxelloises, la VUB et l'ULB, occupent le top-3 des participants les mieux dotés. On soulignera la performance de la VUB qui bénéficie de près de 70 % de ce montant et participe à près de deux fois plus de projets que l'ULB.

Juste après ces deux universités, se trouve l'EIT Digital, l'une des communautés de la connaissance et de l'innovation (CCIs) de l'EIT, soit l'un des partenariats européens à grande échelle de l'Institut Européen d'Innovation et de Technologie (EIT). AISBL de droit belge établie en RBC, elle se consacre aux enjeux du numérique. Si elle peut soutenir directement les innovations dans toute l'Union, elle doit aussi contribuer à développer et renforcer les écosystèmes d'innovation<sup>16</sup>.

Parmi les entreprises, on relèvera notamment la participation des PME Avesta Battery & Energy Engineering, White Research, Innovation in Research & Engineering Solutions, Time.Lex et Ubitech Energy, Seascape Belgium, Zabala Brussels, Synergist Services et Beeodiversity.

### Success story



Beeodiversity est une entreprise bruxelloise dont l'objectif est de développer de manière scientifique des projets aidant à la régénération de la biodiversité. Ses projets BeeOimpact et BeeOmetrics, solutions basées sur l'écosystème des abeilles pour obtenir des mesures et des données concernant la biodiversité, ont bénéficié non pas de une mais de deux subventions via Horizon Europe. Une première fois en 2022 via « l'EIC Accelerator » et une seconde en 2024 via « l'EIC Transition » pour un montant total de 4,2 millions €.

<sup>15</sup> Le cadre juridique et financier de ses opérations est défini par un Accord-cadre de partenariat (ACP) et des Conventions de subvention spécifiques (CSP). L'ACP définit un plan d'action pour toute la durée d'Horizon Europe. Le montant des CSP s'élève à 153 millions d'euros pour le 1er (36 mois, du 1<sup>er</sup> novembre 2021 au 31 octobre 2024) et 120 millions d'euros pour le second (CSP2 - 24 mois, du 1<sup>er</sup> novembre 2024 au 31 octobre 2026).

<sup>16</sup> Ainsi, l'EIT Digital ne bénéficie pas seulement de financements d'Horizon Europe pour des projets dédiés aux CCI. L'organisation est aussi partenaire dans plusieurs consortia de projets sous le pilier II (Cluster 3 « Sécurité civile pour la société », et Cluster 4 (Digital, Industrie et Espace), et le pilier III (EIE – European innovation Ecosystems). En outre, l'EIT Digital est partenaire de projets financés par les programmes Digital Europe, Erasmus 2027 et Single Market Programme.

Tableau 3. Nom, nombre de participations et financement des 50 premiers bénéficiaires en fonction du montant obtenu, contrats signés, Région de Bruxelles-Capitale

Nom	Nombre de participations	Financement
Cost Association	3	273.000.000
Vrije Universiteit Brussel	156	101.356.901
Universite Libre De Bruxelles	81	45.758.326
Eit Digital Ivzw	21	41.140.621
Avesta Battery & Energy Engineering	22	19.391.007
European Organisation For Research And Treatment Of Cancer Aisbl	7	16.876.967
European Road Transport Telematics Implementation Coordination Organisation - Intelligent Transport	29	13.801.911
Arcelormittal Belgium Nv	6	13.142.314
Eurocities Asbl	15	13.001.267
European Research Infrastructure On Highly Pathogenic Agents	8	12.507.210
Sciensano	28	12.323.348
White Research Sprl	30	11.816.127
Ebrains	10	10.369.838
Fonds Voor Wetenschappelijk Onderzoek-Vlaanderen	11	8.870.149
The Lisbon Council For Economic Competitiveness Asbl	22	8.760.212
Innovation In Research & Engineering Solutions	22	7.226.625
Revolve Water	19	7.001.000
Brussels Research And Innovation Center For Green Technologies	5	6.982.438
Association D'eureka	2	6.749.438
Polis Promotion Of Operational Links With Integrated Services Aisbl	25	6.391.381
Institut Royal Des Sciences Naturelles De Belgique	22	6.298.619
Union Internationale Des Transports Publics	13	6.291.135
Time.lex	26	6.093.644
Ubitech Energy	14	6.017.963
Open Access In The European Area Through Scholarly Communication	10	5.893.355
Eigen Vermogen Van Het Instituut Voor Natuur- En Bosonderzoek	13	5.446.738
European Food Information Council	16	5.419.550
Centre De Recherches Métallurgiques Asbl (Crm Group)	6	5.029.445
Fonds De La Recherche Scientifique- Fnrs	15	4.966.511
Seascape Belgium	11	4.927.579
Alliance For Logistics Innovation Through Collaboration In Europe	19	4.863.124
Centre For European Policy Studies (Ceps)	16	4.768.496
European Network Of Living Labs Ivzw	15	4.634.813
Zabala Brussels	19	4.632.539
Organisation Of European Cancer Institutes	3	4.486.425
Synergist Services	2	4.433.606
Association Européenne Pour L'information Sur Le Développement Local	12	4.294.843
Beeodiversity	2	4.232.043
Service Public Fédéral De Programmation Politique Scientifique (Belspo)	10	4.226.185
The Democratic Society Aisbl	7	4.167.063
Solvay Sa	3	4.060.285
Gerg Le Groupe Europeen De Recherches Gazieres	8	4.048.268
Institut Jules Bordet	6	3.962.984
Greenovate! Europe	16	3.881.175

Open & Agile Smart Cities Vzw	8	3.798.083
European Digital Sme Alliance	7	3.782.906
Toyota Motor Europe Nv	16	3.538.828
Innoviris	7	3.515.369
Water Europe	19	3.459.364
European Federation For Welding Joining And Cutting	12	3.354.555



## 4. Les résultats de la RBC selon le type d'acteur

### Les soumissions et participations

#### Les soumissions

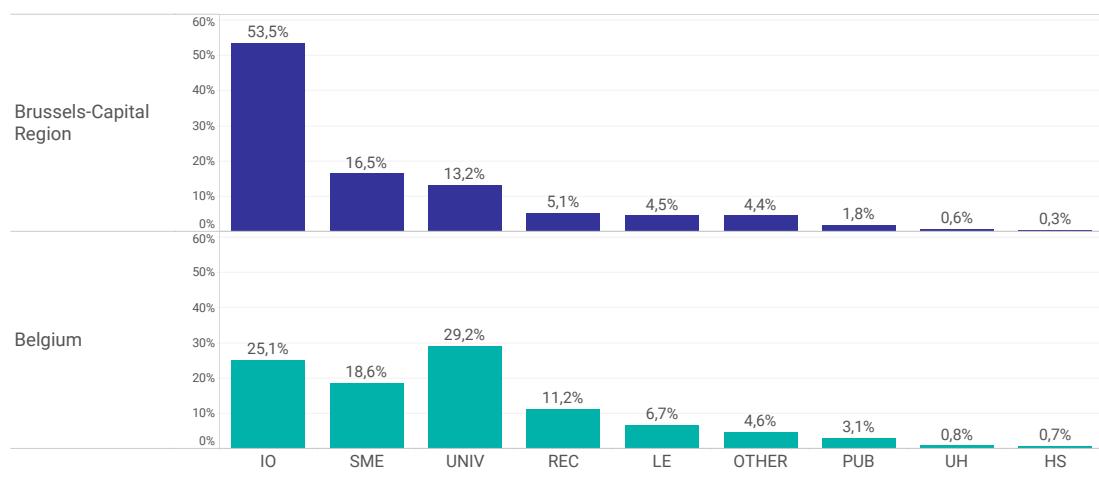
La répartition des soumissions selon le type d'acteur varie fortement selon la région. Si les universités introduisent le plus grand nombre de demandes de financement à l'échelle de la Belgique (29 %), ce sont les **organismes internationaux** qui jouent ce rôle au niveau de la Région de Bruxelles-Capitale (53 %). Avec une part de 17 % (RBC) des demandes de financement, les **PME** occupent la deuxième place en termes de nombre de soumissions déposées, suivies par les **universités** (13 %).

Par ailleurs, en termes de chiffres bruts, depuis le début du lancement de ce programme, les organismes internationaux situés à Bruxelles ont introduit 5.411 demandes, les PME bruxelloises 1.671 et les universités 1.336. Les centres de recherche, les grandes entreprises bruxelloises et les associations (Autre) ont en outre déposé respectivement 515, 456 et 449 soumissions de projet de financement de recherche ou d'innovation.

A l'échelle de la Belgique, les organismes internationaux (25 %) et les PME (19 %) occupent les deuxième et troisième places sur le podium.

La Région de Bruxelles-Capitale occupe une place non négligeable dans les soumissions belges des organismes internationaux (92 % émanent de la RBC), des « Associations (Autre) » (42 %), des PME (39 %), des hôpitaux universitaires (32 %), et des grandes entreprises (29 %).

Figure 15. Répartition des soumissions selon le type d'acteur (%), Région de Bruxelles-Capitale et Belgique



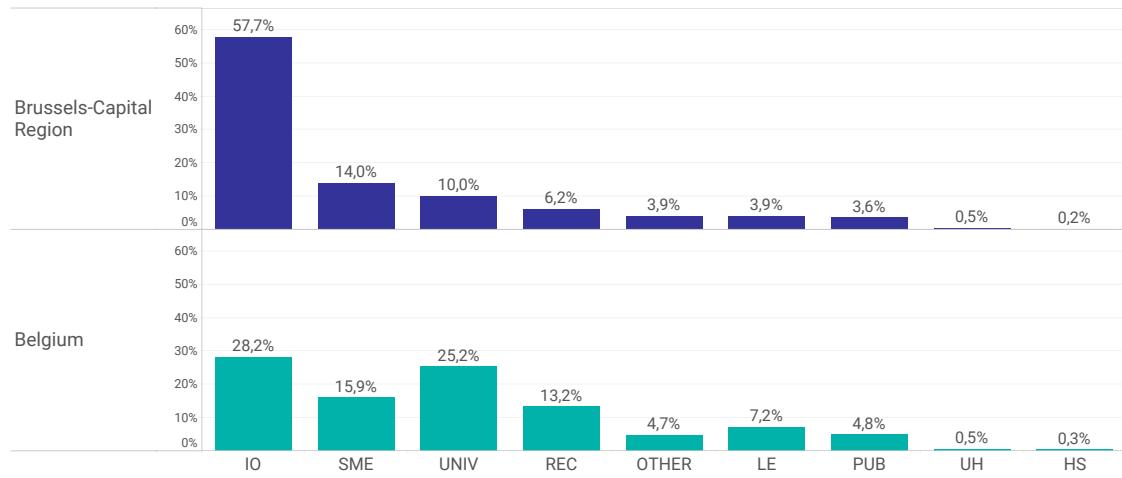
Source : eCORDA, 01/2025, hub.brussels calculations

#### Les participations

Plus de la moitié des soumissions bruxelloises financées sont des demandes émanant d'**organismes internationaux** (58 %). Les **PME** occupent la deuxième position, avec une part de 14 % dans le total des participations tandis que les universités (10 %), les centres de recherche (6 %) et les grandes entreprises (4 %) occupent les places suivantes en termes de projets bruxellois financés, tandis que le secteur public suit de près avec un peu moins de 4 % de part dans les participations au programme-cadre Horizon Europe.

En termes de nombres bruts de participations, cela donne notamment les résultats suivants : 1.526 demandes de financement accordées aux organismes internationaux, 371 aux PME, 265 aux universités, 163 aux centres de recherche, et 104 aux grandes entreprises.

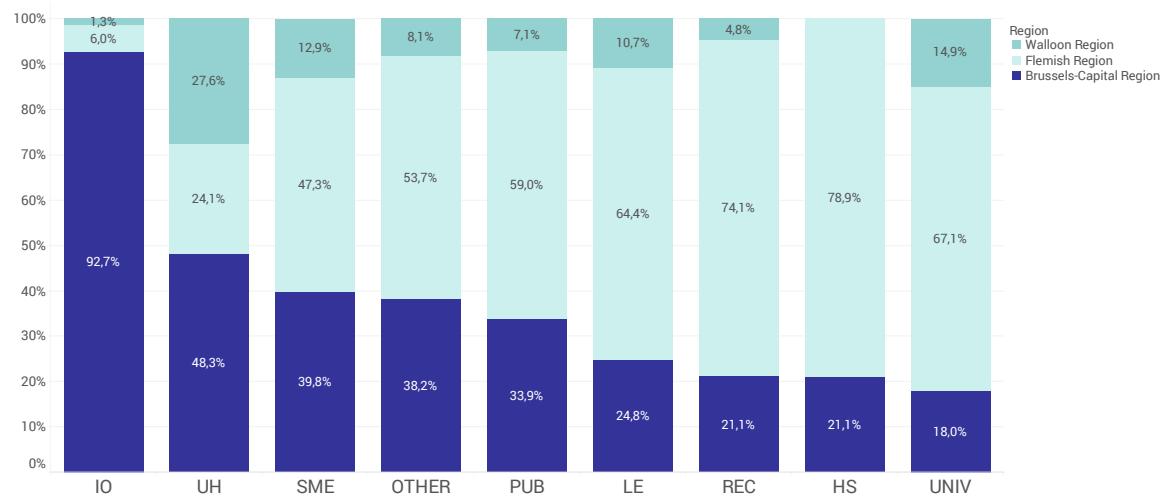
Figure 16. Répartition des participations selon le type d'acteur (%), Région de Bruxelles-Capitale et Belgique



Source : eCORDA, 01/2025, hub.brussels calculations

La présence de nombreux organismes internationaux à Bruxelles se reflète dans les participations au programme-cadre Horizon Europe : la Région de Bruxelles-Capitale représente ainsi la quasi-totalité des demandes des organismes internationaux belges ayant obtenu un financement de la Commission européenne (93 %). A noter que les hôpitaux universitaires et les PME bruxelloises occupent une place de choix avec une part de 48 % et de 40 % dans leur catégorie respective au niveau belge.

Figure 17. Part des régions dans les participations selon le type d'acteur (%)



Source : eCORDA, 01/2025, hub.brussels calculations

# Les soumissionnaires et bénéficiaires

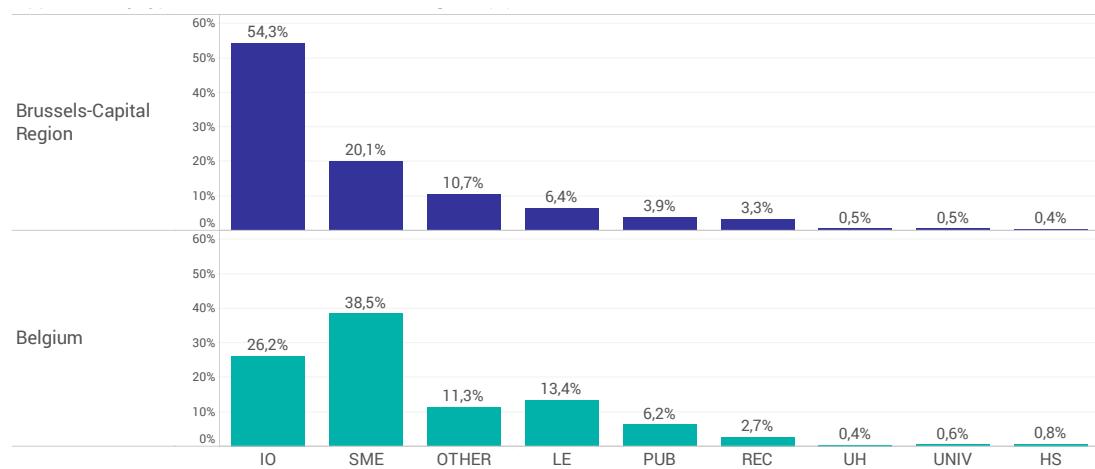
## Les soumissionnaires

Alors qu'en Région de Bruxelles-Capitale les organismes internationaux représentent plus de la moitié des soumissionnaires (54 %), à l'échelle de la Belgique, ce sont les PME qui occupent la première place avec une part de 38 % des organismes soumissionnaires. A Bruxelles, un peu plus d'un soumissionnaire sur 5 est une PME et 1 sur 16 une grande entreprise. Enfin, 1 soumissionnaire sur 10 fait partie de la catégorie « Associations (autre) » qui regroupe essentiellement des ASBL.

Parmi les soumissionnaires belges, la Région de Bruxelles-Capitale représente la très grande majorité des organismes internationaux (89 %), 50 % des hôpitaux universitaires et des centres de recherche, 41 % des associations (Autre), 35 % des universités et 27 % organismes publics. En outre, près d'un quart des PME et un cinquième des grandes entreprises belges ayant introduit une demande de financement dans le cadre du programme-cadre Horizon Europe sont bruxelloises.

## Les bénéficiaires

En ce qui concerne les bénéficiaires bruxellois, ceux-ci sont en large majorité des organisations



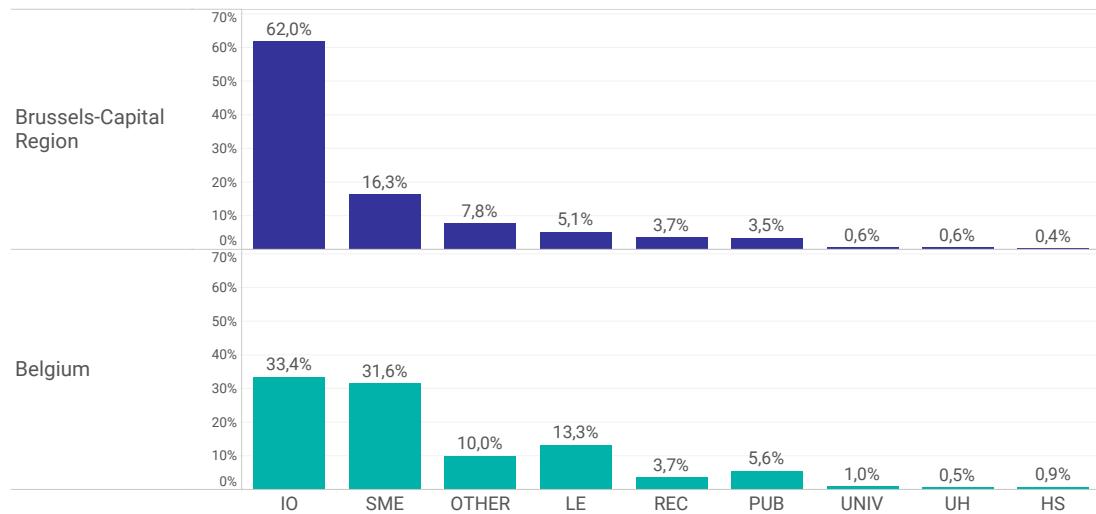
Source : eCORDA, 01/2025, hub.brussels calculations

internationales (62 %). Viennent ensuite les PME (16 %), « associations (autre) » (8 %), les grandes entreprises (5 %), les centres de recherche (4 %) et les organismes publics (4 %). Les universités, les hôpitaux universitaires et les hautes écoles représentent tous moins de 1 % des bénéficiaires bruxellois. A l'échelle de la Belgique, les chiffres sont très différents car ce ne sont « que » 33 % des bénéficiaires qui prennent la forme d'une institution internationale, juste devant les PME (32 %) et les grandes entreprises (13 %). En ce qui concerne les autres types d'acteurs, ceux-ci sont dans le même ordre de grandeur que la Région bruxelloise avec des variations oscillant de 0,5 % à 1 %.

## Success story

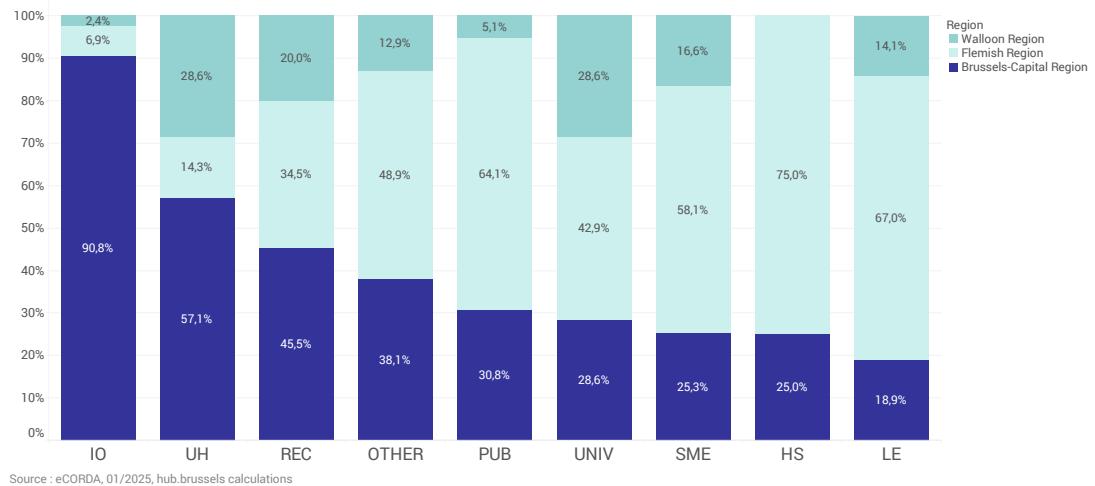
La PME **VoxelSensors**, située à Bruxelles, est une entreprise travaillant à la frontière de la physique, de l'informatique et de la réalité augmentée. Son projet SPAES propose une architecture de capteur révolutionnaire pour la réalisation d'images en 3D basée sur le balayage laser. La société a répondu à l'appel à propositions ouvert par l'accélérateur EIC (avec 803 autres entreprises) et a été sélectionnée, avec 70 autres entreprises, pour bénéficier d'un soutien (d'un montant total de 2,5 millions €) afin d'accélérer le déploiement de cette nouvelle nouvelle technologie sur le marché.

Figure 19. Répartition des bénéficiaires selon le type d'acteur (%), Région de Bruxelles-Capitale et Belgique



Fort logiquement, ces chiffres se traduisent dans la part qu'occupe chacune des régions par type d'acteur. Ainsi, la Région de Bruxelles-Capitale est représentée de manière majoritaire au sein des organismes internationaux (91 %) et des hôpitaux universitaires (57 %). Ensuite, c'est au sein des centres de recherche (46 %), de la catégorie « associations (autre) » (38 %), des organismes publics (31 %), des universités (29 %), des PME (25 %), des hautes écoles (25 %) et des grandes entreprises (19 %) que l'on retrouve le plus haut taux de présence bruxelloise parmi les participants.

Figure 20. Part des régions dans les bénéficiaires selon le type d'acteur (%)



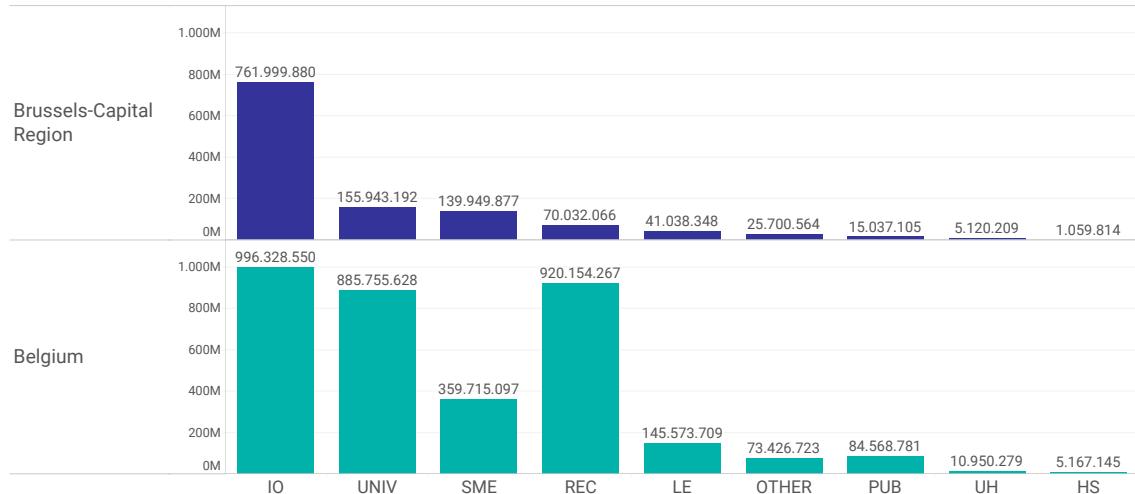
## Les financements octroyés

Sur les 1,216 milliard € attribués à des projets de recherche ou d'innovation bruxellois, les organismes internationaux en ont obtenu 762 millions €, soit 63 % du montant total. Les universités occupent la **deuxième position** avec une part de 13 % tandis que les PME et les centres de recherche suivent avec une part de 12 % et 6 %. Les grandes entreprises et le secteur public, pour leur part, ont obtenu respectivement 3 % et 1 % du financement européen accordé à des Bruxellois.

Les PME parviennent ainsi à capter 77 % du financement accordé au secteur privé en Région de Bruxelles-Capitale, englobant les PME et les grandes entreprises bruxelloises.

A l'échelle de la Belgique, ce sont les organismes internationaux (29 %), les centres de recherche (26 %) et les universités (25 %) qui ont obtenu les contributions financières les plus importantes.

Figure 21. Montant de financement obtenu selon le type d'acteur, Région de Bruxelles-Capitale et Belgique (€)



### Success story

Fournisseur de solutions de stockage d'énergie via des batteries recyclées, la PME **Octave** a bénéficié du soutien de « l'EIC Accelerator » dans le cadre du développement d'une nouvelle technologie permettant une meilleure gestion de la batterie et de l'énergie et, in fine, une durée de vie prolongée, une surveillance améliorée et une maintenance prédictive. Grâce à sa participation au programme Horizon Europe, la PME a bénéficié d'un subside de plus d'1 million €.



## 5. La RBC et les collaborations étrangères

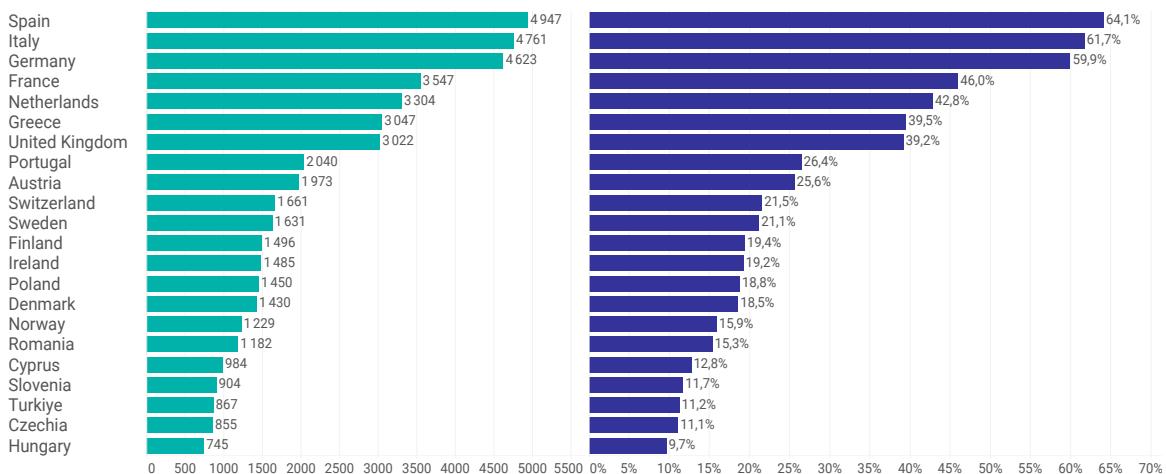
Les acteurs bruxellois ont collaboré avec 156 pays dans le cadre des propositions dans lesquelles ils ont été associés.

Trois pays sont leaders en la matière : l'Espagne (64 %), l'Italie (62 %) et l'Allemagne (60 %). Ces pays sont donc chacun présents dans 6 propositions sur 10 impliquant des Bruxellois.

Au total, on retrouve un partenaire ou un coordinateur Allemand, Italien ou Espagnol dans 90 % des propositions bruxelloises.

Quatre autres pays sortent du lot également : la France (46 %), les Pays-Bas (43 %), la Grèce (40 %) et le Royaume-Uni (39 %).

Figure 22. Participation des pays dans les propositions bruxelloises - en nombre et en pourcentage par rapport aux propositions bruxelloises (part minimale de 10 % dans les propositions bruxelloises)



Source : eCORDA, 01/2025, hub.brussels calculations

### Success story



Le **Centre de l'entreprenariat durable** (CenSe) de la haute école bruxelloise Odisée a participé, dans le cadre d'un partenariat avec l'université d'Anvers (coordinateur) et de participants italiens et polonais, au projet « SMART-AGE » (Sustainable Mobility and Accessibility for Resilient Transport in AGing urban Environments) qui vise à améliorer la mobilité urbaine des personnes âgées (65+), en s'attaquant aux obstacles à la mobilité rencontrés par les personnes âgées et en promouvant une conception universelle pour des espaces et des services urbains accessibles. Ce projet s'est vu doté d'un montant de 0,9 million €.

## 6. Les thématiques prioritaires de la RBC et les cibles de NCP Brussels

### Priorités de la RBC et cibles de NCP Brussels : les soumissions et participations

Sur les 10.112 **soumissions** déposées par les candidats bruxellois, **9.014** relèvent de thématiques couvertes par le **mandat de NCP Brussels** (89 %) et **8.633** de **thématiques prioritaires** de la Région de Bruxelles-Capitale (85 %).

Parmi les soumissions financées, le pourcentage des **participations** alignées sur les cibles de NCP Brussels s'élève à 91 %, tandis que la part des participations correspondant à des thématiques prioritaires de la Région s'élève à 86 %.

Si l'on exclut le thème de la sécurité civile et de l'espace, les soumissions et les participations relevant des thématiques prioritaires représentent respectivement 82 % et 83 % de l'ensemble des dossiers déposés et financés. Plus de 80 % des soumissions ayant reçu un financement sont dès lors des projets de recherche ou d'innovation dont les thématiques sont reprises dans la liste plus restreinte des priorités de la RBC.

Sur les 1.671 demandes de financement introduites par des PME bruxelloises, 93 % d'entre elles concernaient des thématiques prioritaires de la RBC. 371 soumissions de PME ont obtenu un financement, dont 89 % sont des projets à caractère prioritaire pour la Région.

Enfin, parmi les 1.844 **projets** bruxellois financés dans le cadre du programme Horizon Europe, **1.549** concernent une **thématique prioritaire** de la Région, correspondant à un taux de 84 %.

Tableau 4. Nombre de soumissions/participations dans une des thématiques couvertes par NCP Brussels, nombre de soumissions/participations dans les thématiques prioritaires de la RBC et pourcentage par rapport au nombre de soumissions/participations en RBC. Total, hors OI et PME.

	Soumissions			Participations		
	Total	Hors OI	PME	Total	Hors OI	PME
<b>RBC</b>	10.112	4.701	1.671	2.647	1.121	371
<b>Scope NCP</b>	9.014	3.869	1.609	2.415	955	359
<b>Scope NCP (%)</b>	89 %	82 %	96 %	91 %	85 %	97 %
<b>Priorités RBC hors Civil Security et Space*</b>	8.259	3.496	1.479	2.207	858	321
<b>Priorités RBC hors Civil Security et Space* (%)</b>	82 %	74 %	89 %	83 %	77 %	87 %
<b>Priorités RBC</b>	8.633	3.698	1.555	2.264	891	332
<b>Priorités RBC (%)</b>	85 %	79 %	93 %	86 %	79 %	89 %

\*Protection and security, Cybersecurity, Space

## Priorités de la RBC: les financements par thème

Depuis le début du programme, l'UE a octroyé 823 millions € à des projets de recherche ou d'innovation bruxellois couvrant des thématiques prioritaires de la Région, ce qui correspond à **68 % du montant octroyé à l'ensemble des participations bruxelloises**. Hors sécurité civile, les Bruxellois ont obtenu 808 millions € dans le cadre du financement de projets relevant des thématiques prioritaires de la Région.

« Climat, Energie et Mobilité », « Numérique, Industrie et Espace », « Alimentation, bioéconomie, ressources naturelles, agriculture et environnement » et « Innovation » sont les thématiques phares avec une part totale de 67 % dans le financement octroyé aux participations couvrant des thématiques prioritaires de la RBC. Ces différentes catégories représentent chacune 13 % à 25 % des financements octroyés aux projets couvrant des thématiques prioritaires à Bruxelles. Avec une part de 11 % et 10 % la « Santé » et « Missions UE » se situent entre ce premier groupe et le deuxième ayant obtenu un financement relativement moindre: « Culture, Créativité et Société inclusive », « Infrastructures de recherche » et « Sécurité civile ».

Par contre, ce sont les thématiques « Missions UE », « Culture, Créativité et Société inclusive », « Infrastructures de recherche » et « Sécurité civile » qui ont obtenu le taux de financement le plus élevé, càd la part du montant de financement dans le budget total prévu (95 % minimum contre 59 % en moyenne pour les projets prioritaires.

Tableau 5. Montants et pourcentages de financement attribués aux bénéficiaires RBC et budgets des projets des bénéficiaires RBC, pour les thématiques prioritaires de la Région.

	Financement €	Budget €	Financement/Budget (%)	Financement (%)	Budget (%)
<b>Climate, Energy and Mobility</b>	204.482.007	328.457.830	62,3 %	24,8 %	23,6 %
<b>Digital, Industry and Space</b>	126.392.384	169.518.256	74,6 %	15,4 %	12,2 %
<b>Food, Bioeconomy, Natural Resources, Agriculture and Environment</b>	116.714.283	149.306.872	78,2 %	14,2 %	10,7 %
<b>Innovation</b>	106.343.576	437.038.743	24,3 %	12,9 %	31,4 %
<b>Health</b>	89.857.856	122.950.370	73,1 %	10,9 %	8,8 %
<b>EU Missions</b>	83.991.571	86.649.147	96,9 %	10,2 %	6,2 %
<b>Culture, creativity and inclusive society</b>	52.564.273	54.656.709	96,2 %	6,4 %	3,9 %
<b>Research Infrastructures</b>	31.040.357	32.385.903	95,8 %	3,8 %	2,3 %
<b>Civil security for society</b>	11.623.199	12.289.895	94,6 %	1,4 %	0,9 %
<b>Sous-total – Priorités RBC à l'exclusion de Civil Security et Space</b>	808.160.123	1.289.703.150	62,7 %	98,2 %	92,6 %
<b>Total</b>	823.009.505	1.393.253.725	59,1 %	100,0 %	100,0 %

# Annexes

# Annexe 1 - Méthodologie et glossaire

## Méthodologie

### Avertissement



Les résultats de ce rapport sont établis sur base d'une méthodologie de traitement des données qui permet un affinage des données directement extraites de la base de données de la Commission européenne. Les chiffres tels que le taux de succès des propositions soumises peuvent donc légèrement différer des publications de la Commission européenne.

Les statistiques analysées dans ce rapport sont issues des bases de données publiées par eCORDA en janvier 2025<sup>17</sup>, couvrant les appels à propositions clôturés depuis le lancement du programme Horizon Europe. Les données relatives à la participation au programme (participations et projets financés) sont basées sur les données présentes dans les fichiers d'eCORDA relatifs aux subventions<sup>18</sup>.

La méthodologie utilisée dans le cadre du traitement des données relatives à ce programme s'inspire largement de la méthodologie développée pour FP7 et Horizon 2020.

Le traitement des données consiste à :

- rechercher des soumissionnaires belges qui seraient mal localisés et supprimer les soumissionnaires étrangers attribués à la Belgique ;
- supprimer les doublons éventuels ;
- regrouper les mêmes entités sous un seul code d'identification ;
- assurer la correspondance entre les bases de données relatives aux participations financées d'une part, et les soumissions d'autre part (une participation sera intégrée dans les soumissions si elle n'apparaît pas dans cette base de données) ;
- attribuer un type d'organisation selon la nomenclature développée (cf. glossaire) ;
- rechercher les soumissions/participations et propositions/projets qui sont concernés par les priorités et les cibles de NCP Brussels ;
- attribuer une région aux acteurs belges. L'appartenance à la Région wallonne, Région de Bruxelles-Capitale ou Région flamande est ainsi définie sur base de la localisation de l'entité légale ayant déposé la proposition (code postal). Les exceptions à cette règle sont :
  - Sirris (Le Centre collectif de l'industrie technologique) et Centexbel (Le Centre scientifique et technique de l'industrie textile belge) : chaque soumission et participation est allouée respectivement à la RBC, à la RW ou à la RF en fonction de la localisation du chercheur responsable. N'ayant pas reçu d'informations plus précises de la part de ces organismes via ses partenaires, NCP Brussels a opté pour le recours à la localisation du département de recherche mentionné dans les bases de données de la Commission. Lorsque la localisation n'était pas suffisamment claire (aucun département mentionné ou plusieurs), la région est considérée comme « Indéterminée » ;
  - Université catholique de Louvain : toutes les participations sont allouées à la RW, même celles d'unités de recherche situées en RBC (ex : santé à Woluwe Saint Lambert) ;

17 Date de référence d'eCORDA: 12/01/2025

18 Les données d'eCORDA sont présentées dans deux dossiers séparés, les « Proposals » d'une part et les « Grants » d'autre part.

- Université libre de Bruxelles : toutes les participations sont allouées à la RBC, même celles d'unités de recherche situées en RW (ex : Biopark en RW) ;
- les institutions publiques flamandes et wallonnes situées à Bruxelles sont allouées à la RF et à la RW.

L'analyse présentée dans ce rapport est principalement axée sur les résultats de la région de Bruxelles-Capitale.

La publication en ligne relative à Horizon Europe présente sur la plateforme de visualisation de données analytics.brussels offre des données plus détaillées par région.

Dans ce rapport statistique, des analyses spécifiques sont faites pour :

- **les thématiques couvertes par le mandat de NCP Brussels** ; elles correspondent aux nominations NCP officielles de leur.s conseiller.ères qui, ensemble, couvrent 14 des 19 fonctions de la structure commune aux systèmes NCP sous Horizon Europe, soit :
  - NCP Coordinator, Legal and Financial aspects ;
  - dans le pilier I, Research Infrastructures ;
  - dans le pilier II, les 6 clusters y/c les partenariats liés (1) Health, (2) Culture, creativity and Inclusive Society, (3) Civil Security for Society, (4) Digital, Industry and Space, (5) Climate, Energy and Mobility (6) Food, Bioeconomy, Natural Resources, Agriculture and Environment, ainsi que les EU Missions et le New European Bauhaus R&I ;
  - dans le pilier III, the European Innovation Council (EIC) and European Innovation ecosystems, et the European Institute of Innovation and Technology (EIT) ;
  - et dans le pilier horizontal, Widening Participation and ERA.

Ne sont pas couvertes par NCP Brussels les 5 fonctions NCP suivantes : European Research Council (ERC), Marie Skłodowska-Curie Actions (MSCA), Fission, Fusion, et Joint Research Centre ;

- **les priorités et domaines d'innovation stratégique de la RBC<sup>19</sup>** définis dans le Plan Régional pour l'Innovation ; ils sont étroitement liés aux thématiques sectorielles d'Horizon Europe (càd les grands clusters du pilier II) et à l'innovation, avec un focus sur les PME.

---

19 Un domaine d'innovation stratégique transversal « Technologies & services numériques avancés » et 5 DIS thématiques « Climat : Bâti & Infrastructures résilients » ; « Utilisation optimale des ressources » ; « Flux urbains efficaces et durables pour une gestion inclusive de l'espace urbain » ; « Santé & Soins personnalisés et intégrés » ; « Innovation sociale, innovation publique et inclusion sociale ».

# Glossaire

La terminologie utilisée dans ce rapport reprend les concepts-clés utilisés par la Commission européenne dans son rapport présentant les statistiques relatives au programme-cadre Horizon Europe ainsi que les dénominations spécifiques à la structure et aux thématiques de ce programme.

## Concepts-clés

Tableau 6. Acronyme, nom et définition des concepts-clés, conformément aux définitions de la CE

Acronyme/nom	Nom complet	Définition / commentaire
Bénéficiaire	«Beneficiary» selon la définition de la CE	Entité juridique menant une action ou une partie d'une action au titre du règlement (UE) 2021/695 [Horizon Europe] et ayant des droits et des obligations à l'égard de l'UE ou d'un autre organisme de financement selon les termes des règles de participation à Horizon Europe (règlement 2021/695).
Entité juridique	«Legal entity»	Personne physique ou morale reconnue en vertu du droit national, du droit de l'Union européenne ou du droit international, dotée de la personnalité juridique et qui peut agir en son nom propre, exercer des droits et être soumise à des obligations.
Budget	«Total Costs» selon la définition de la CE	Montant investi dans le projet, soit au total, soit par organisation participante. Il comprend la contribution de l'UE ainsi que les autres coûts du projet non couverts par le financement de l'UE. Il est exprimé en euros.
CE	Commission européenne	
Financement	«Net-EU-Contributio» selon la définition de la CE	Somme perçue par le participant (bénéficiaire du projet), déduction faite de la contribution de l'UE à une entité affiliée à ce bénéficiaire. La somme des contributions nettes d'un projet est égale au montant de la subvention.
FP7		7 <sup>e</sup> programme-cadre de recherche de l'Union européenne
H2020	Horizon 2020	8 <sup>e</sup> Programme-cadre de Recherche et d'Innovation de l'Union Européenne couvrant la période de 2014 à 2020
Horizon Europe	Horizon Europe	9 <sup>e</sup> Programme-cadre de Recherche et d'Innovation de l'Union Européenne couvrant la période de 2021 à 2027
Scope NCP Brussels		Ensemble des thématiques relevant des fonctions de l'équipe NCP Brussels, et pour lesquelles des conseiller.ères sont officiellement nommé.es
Participation	«Participation» selon la définition de la CE	Participation d'une entité juridique à un projet. Un même participant peut être impliqué dans plusieurs projets.
Priorité NCP Brussels		Ensemble des thématiques faisant partie des priorités de NCP Brussels (conformément au contrat, aux priorités stratégiques de la Région, etc.)
Projet	«Project» selon la définition de la CE (eCORDA)	Proposition de projet de recherche ou d'innovation sélectionnée au financement
Proposition	«Proposal» selon la définition de la CE (eCORDA)	Proposition de projet de recherche ou d'innovation soumise par un ou plusieurs soumissionnaires
RBC	Région de Bruxelles-Capitale	
RF	Région flamande	

RW	Région wallonne	
Soumission	«Application» selon la définition CE	<p>Participation d'une entité juridique à une proposition.</p> <p>Un même soumissionnaire peut soumettre plusieurs demandes de financement dans le cadre de différentes propositions.</p> <p>Une même proposition peut inclure plusieurs organisations et, par conséquent, plusieurs demandes de financement.</p>
Soumissionnaire	«Applicant» selon la définition CE	Entité juridique déposant une proposition de projet, en réponse à un appel à propositions.
Taux de succès		Part des propositions sélectionnées au financement sur le nombre total de propositions éligibles, exprimé en pourcentage (Propositions financées/Propositions éligibles*100).

## Types d'acteur

Tableau 7. Acronyme, nom complet et définition des types d'acteur

Acronyme	Nom complet	Définition / commentaire
OTHER	Other	Autre type de soumissionnaire que REC, LE, HS, UH, IO, SME, PUB, UNIV
REC	Research centre	Un centre de recherche (à l'exclusion des universités) est une organisation sans but lucratif dont l'objectif principal est d'effectuer des recherches scientifiques ou techniques. Cette qualité doit figurer dans les statuts de l'organisation
LE	Large enterprise	Grande entreprise, conforme à la définition de la CE
HS	Higher school	Haute école
UH	University hospital	Hôpital Universitaire
IO	International organisation	Les organismes internationaux incluent, outre les organisations intergouvernementales, les associations et fédérations européennes ou internationales <sup>20</sup> , c à d les AISBL, GEIE et ASBL présentant une portée européenne/internationale dans leur titre ou leur objet social
SME	Small and medium enterprises	PME, conforme à la définition de la CE
PUB	Public entity	Un organisme public est une entité légale établie en tant que telle par la loi nationale et les organisations internationales
UNIV	University	Université

20 Cette définition ne correspond pas à la définition utilisée par la Commission Européenne. Cette dernière est plus restrictive et n'intègre que les organisations intergouvernementales ou les agences spécialisées mises sur pied par de telles organisations.

## Thématiques

- La thématique « Recherche fondamentale » regroupe les actions de l'ERC (Conseil Européen de la Recherche), et MSCA, les actions Marie-Slodowska Curie d'Horizon Europe – Pilier I
- La thématique « Santé » correspond au Cluster 1 d'Horizon Europe – Pilier II
- La thématique « Culture, créativité et société inclusive » correspond au Cluster 2 d'Horizon Europe – Pilier II
- La thématique « Sécurité civile pour la société » correspond au Cluster 3 d'Horizon Europe – Pilier II
- La thématique « Numérique, industrie et espace » correspond au Cluster 4 d'Horizon Europe – Pilier II
- La thématique « Climat, énergie et mobilité » correspond au Cluster 5 du programme d'Horizon Europe – Pilier II
- La thématique « Alimentation, bioéconomie, ressources naturelles, agriculture et environnement » correspond au Cluster 6 d'Horizon Europe – Pilier II
- La thématique « Innovation » regroupe la catégorie EIC, EIT et EIE (European Innovation Ecosystems) d'Horizon Europe – Pilier III
- La thématique « Missions UE » regroupe les 5 grandes missions de R&I de l'UE, initiatives d'ambition élevée et de grande envergure, organisées au sein du Pilier II d'Horizon Europe<sup>21</sup>:
  - adaptation au changement climatique: aider au moins 150 régions et communautés européennes à devenir résilientes au changement climatique d'ici à 2030 ;
  - cancer: travailler avec le plan européen pour vaincre le cancer afin d'améliorer la vie de plus de 3 millions de personnes d'ici à 2030 grâce à la prévention, à la guérison et à des solutions permettant de vivre plus longtemps et mieux ;
  - restaurer nos océans et nos eaux d'ici 2030 ;
  - 100 villes neutres pour le climat et intelligentes d'ici à 2030 ;
  - un pacte pour les sols en Europe: 100 laboratoires vivants et phares pour mener la transition vers des sols sains d'ici 2030.

Les Missions de R&I de l'UE doivent permettre au programme d'avoir un impact transformateur et systémique pour la société en faveur des Objectifs de Développement Durable.

La thématique regroupe par ailleurs des actions du NEB – New European Bauhaus. Le Nouveau Bauhaus Européen (NEB) est une initiative politique et de financement pour la transition verte dans l'environnement bâti. L'initiative promeut des solutions qui sont non seulement durables, mais aussi inclusives et esthétiques, tout en respectant la diversité des lieux, des traditions et des cultures en Europe et au-delà.

---

<sup>21</sup> Voir annexe 2 pour plus de précisions

# Annexe 2 – Les piliers et composantes du Programme-cadre Horizon Europe

## Les piliers du Programme-Cadre

À l'instar d'Horizon 2020, le 8<sup>e</sup> programme-cadre de R&I, la structure d'Horizon Europe repose sur 3 grands piliers et une partie horizontale :

- le **1<sup>er</sup> pilier** « Science d'excellence » promeut l'excellence scientifique : avec l'ERC (le Conseil Européen de la Recherche), les actions Marie Skłodowska-Curie qui encouragent la mobilité des chercheurs, et l'investissement dans les infrastructures de recherche de classe mondiale.
- Le **2<sup>e</sup> pilier** « Problématiques mondiales et compétitivité industrielle européenne » soutient une R&I qui s'attaque aux enjeux sociétaux et renforce les capacités technologiques et industrielles de l'Union.

Dans cette partie, les activités de R&I sont mises en œuvre au sein des « pôles » ou « clusters », et entre ceux-ci ; chaque cluster contribuant à la réalisation de plusieurs objectifs de développement durable (ODD) et de nombreux ODD étant soutenus par plus d'un cluster :

Cluster 1 « Santé » ;  
Cluster 2 « Culture, créativité et société inclusive » ;  
Cluster 3 « Sécurité civile pour la société » ;  
Cluster 4 « Numérique, industrie et espace » ;  
Cluster 5 « Climat, énergie et mobilité » ;  
Cluster 6 « Alimentation, bioéconomie, ressources naturelles, agriculture et environnement » ;

Les sciences sociales et humaines sont pleinement intégrées dans tous les clusters qui, séparément et ensemble, doivent favoriser une coopération interdisciplinaire, intersectorielle, transpolitique, transfrontière et internationale.

Le pilier II du programme couvre des activités ayant des niveaux de maturité technologique très divers, y compris de faible niveau. Il couvre également les actions directes non nucléaires du Centre commun de recherche (CCR).

- Le **3<sup>e</sup> pilier** « Europe innovante » encourage toutes les formes d'innovation, y compris l'innovation non technologique, essentiellement au sein des PME, notamment des start-ups, en facilitant le développement technologique, la démonstration et le transfert de connaissances, et renforce le déploiement de solutions innovantes. Il soutient l'innovation créatrice de marché avec l'EIC, le Conseil Européen de l'Innovation. Mais aussi le développement du paysage européen de l'innovation, avec l'EIE (Ecosystèmes européens de l'innovation) et l'EIT (Institut européen de l'Innovation et de la technologie), à présent ancré dans Horizon Europe pour encourager l'intégration business-recherche-enseignement et entrepreneuriat.
- **La partie horizontale** « Élargir la participation et renforcer l'ERA (Espace Européen de la Recherche) » soutient l'accès à l'excellence pour les chercheurs à travers toute l'Europe, pour renforcer la participation et la collaboration, promouvoir l'égalité des genres, l'open accès et l'open science, l'intégrité de la R&I et l'éthique. Elle encourage une ERA où les chercheurs, les connaissances scientifiques et technologiques peuvent circuler librement.

# Les instruments et domaines d'intervention du Programme-Cadre

## Pilier I « Science d'excellence »

Ce pilier a pour objectif de promouvoir l'excellence scientifique, attirer les meilleurs talents en Europe, apporter un soutien approprié aux chercheurs en début de carrière, soutenir la création et la diffusion de l'excellence scientifique, ainsi que de connaissances, méthodes et compétences, technologies et solutions de haute qualité en réponse aux problématiques sociales, environnementales et économiques mondiales, et contribuer aux autres objectifs spécifiques du programme. Ses différentes composantes ont les ambitions suivantes :

- **l'ERC – European Research Council**: fournir des financements attrayants et souples, en vue de permettre à des chercheurs talentueux et créatifs, plus particulièrement les chercheurs en début de carrière, et à leurs équipes d'explorer les voies les plus prometteuses aux frontières de la science, indépendamment de leur nationalité et de leur pays d'origine, en se livrant une concurrence fondée sur le seul critère de l'excellence à l'échelle de l'Union.
  - Domaine d'intervention : la recherche exploratoire.
- **les MSCA – Marie Skłodowska-Curie Actions**: permettre aux chercheurs d'acquérir de nouvelles connaissances et compétences par la mobilité et l'expérience transfrontières, trans-sectorielles et transdisciplinaires, renforcer les systèmes de formation et de développement professionnel, structurer et améliorer le recrutement au niveau institutionnel et national, en tenant compte de la charte européenne du chercheur et du code de conduite pour le recrutement des chercheurs ; ce faisant, les MSCA contribuent à poser les fondements du paysage d'une recherche européenne d'excellence dans toute l'Europe, qui contribue à dynamiser la croissance, l'emploi et l'investissement et à apporter une réponse aux problématiques sociétales actuelles et futures.
  - Domaines d'intervention: cultiver l'excellence par la mobilité transfrontière, transsectorielle et transdisciplinaire des chercheurs ; favoriser l'acquisition de nouvelles compétences en dispensant aux chercheurs une formation d'excellence ; renforcer les ressources humaines et le développement des compétences dans tout l'Espace Européen de la Recherche (ERA) ; améliorer et faciliter les synergies ; promouvoir l'information du public.
- **les Infrastructures de recherche**: doter l'Europe d'infrastructures de recherche durables de classe mondiale qui soient ouvertes et accessibles aux meilleurs chercheurs d'Europe et d'ailleurs ; encourager l'utilisation des infrastructures de recherche existantes, y compris celles qui sont financées par les fonds au titre de la politique de cohésion de l'Union. Ce faisant, et parallèlement à des activités liées aux politiques de l'Union et à la coopération internationale, renforcer la capacité des infrastructures de recherche à soutenir le progrès scientifique et l'innovation ainsi qu'à concrétiser la science ouverte et d'excellence, conformément aux principes FAIR (Findable, Accessible, Interoperable and Reusable).
  - Domaines d'intervention: consolider et développer le paysage des infrastructures de recherche européennes ; ouvrir, intégrer et interconnecter les infrastructures de recherche ; soutenir le potentiel d'innovation des infrastructures de recherche européennes et les activités en matière d'innovation et de formation ; renforcer la politique européenne relative aux infrastructures de recherche ainsi que la coopération internationale.

## Pilier II « Problématiques mondiales et compétitivité industrielle européenne »

Celui-ci soutient la création et une meilleure diffusion de nouvelles connaissances, technologies et solutions durables de haute qualité, améliore la compétitivité de l'industrie européenne, renforce l'impact de la R&I dans l'élaboration, le soutien et la mise en œuvre des politiques de l'Union, et favorise la pénétration de solutions innovantes dans l'industrie, en particulier les PME et les start-ups, ainsi que dans la société en réponse aux problématiques mondiales. Il contribue en outre également à la réalisation des autres objectifs spécifiques du programme.

### Les Clusters

En vue de garantir une incidence, une souplesse et des synergies maximales, les activités de R&I sont organisées en six pôles (clusters) interconnectés au moyen d'infrastructures de recherche paneuropéennes, qui, séparément et ensemble, favorisent une coopération interdisciplinaire, intersectorielle, transpolitique, transfrontière et internationale.

Les sciences sociales et humaines sont pleinement intégrées dans tous les pôles (clusters). Le pilier II du programme couvre des activités ayant des niveaux de maturité technologique très divers, y compris de faible niveau. Chaque cluster contribue à la réalisation de plusieurs objectifs de développement durable (ODD) et de nombreux ODD sont soutenus par plus d'un cluster.

Les activités de R&I sont mises en œuvre au sein des 6 clusters ci-après et entre ceux-ci. Leurs objectifs sont les suivants :

- **Cluster 1 « Santé »** : améliorer et protéger la santé et le bien-être des citoyens de tous âges par la production de nouvelles connaissances, le développement de solutions innovantes ; assurer, s'il y a lieu, l'intégration d'une perspective de genre pour la prévention, le diagnostic, le suivi, le traitement et la guérison des maladies ainsi que le développement de technologies dans le domaine de la santé ; atténuer les risques sanitaires ; protéger les populations et promouvoir la bonne santé et le bien-être, y compris sur les lieux de travail ; rendre les systèmes de santé publique plus efficaces par rapport à leur coût, plus équitables et plus durables ; prévenir et traiter les maladies liées à la pauvreté ; permettre et encourager la participation et l'autogestion des patients.
  - Domaines d'intervention : santé tout au long de la vie ; déterminants environnementaux et sociaux de la santé ; maladies non transmissibles et maladies rares ; maladies infectieuses, y compris les maladies liées à la pauvreté et les maladies négligées ; outils, technologies et solutions numériques pour la santé et les soins, y compris la médecine personnalisée ; systèmes de soins de santé.
- **Cluster 2 « Culture, créativité et société inclusive »** : renforcer les valeurs démocratiques, notamment l'état de droit et les droits fondamentaux ; préserver notre patrimoine culturel ; explorer le potentiel des secteurs de la culture et de la création, et promouvoir les transformations socioéconomiques qui contribuent à l'inclusion et à la croissance, notamment la gestion des migrations et l'intégration des migrants.
  - Domaines d'intervention : démocratie et gouvernance ; culture, patrimoine culturel et créativité ; transformations sociales et économiques.
- **Cluster 3 « Sécurité civile pour la société »** : relever les défis que représentent les menaces persistantes pour la sécurité, notamment la cybercriminalité et les catastrophes d'origine naturelle ou humaine.
  - Domaines d'intervention : sociétés résilientes aux catastrophes ; protection et sécurité ; cybersécurité.
- **Cluster 4 « Numérique, industrie et espace »** : renforcer les capacités et assurer la souveraineté de l'Europe dans les technologies clés génériques de numérisation et de production, ainsi que dans les technologies spatiales, tout au long de la chaîne de valeur, afin de construire une industrie concurrentielle, numérisée, à faible intensité de carbone et circulaire ; garantir

un approvisionnement durable en matières premières ; développer des matériaux de pointe et poser les fondements nécessaires à des avancées et des innovations en ce qui concerne les problématiques sociétales mondiales.

- Domaines d'intervention : technologies de fabrication ; technologies numériques clés, y compris les technologies quantiques ; technologies génératives émergentes ; matériaux de pointe ; intelligence artificielle et robotique ; internet de nouvelle génération ; informatique de pointe et mégadonnées ; industries circulaires ; industries propres et à faible intensité de carbone ; espace, y compris l'observation de la Terre.
- **Cluster 5 « Climat, énergie et mobilité »** : combattre le changement climatique en appréhendant mieux ses causes, son évolution, les risques qu'il représente et ses effets, mais aussi les possibilités qu'il offre, en rendant les secteurs de l'énergie et des transports plus respectueux de l'environnement et du climat, plus efficaces et concurrentiels, plus intelligents, plus sûrs et plus résilients, en promouvant le recours à des sources d'énergie renouvelables et en encourageant l'efficacité énergétique, en améliorant la résilience de l'Union aux chocs extérieurs et en adaptant le comportement social en vue de la réalisation des ODD.
  - Domaines d'intervention : climatologie et solutions climatiques ; approvisionnement en énergie ; systèmes et réseaux énergétiques ; bâtiments et installations industrielles en transition énergétique ; communautés et villes ; compétitivité industrielle dans les transports ; transports propres, sûrs et accessibles et mobilité ; mobilité intelligente ; stockage de l'énergie.
- **Cluster 6 « Alimentation, bioéconomie, ressources naturelles, agriculture et environnement »** : protéger l'environnement, restaurer, et gérer et utiliser de manière durable les ressources biologiques et naturelles terrestres, et celles des eaux intérieures et marines, de façon à arrêter l'érosion de la diversité biologique, à garantir la sécurité alimentaire et nutritionnelle pour tous et la transition vers une économie à faible intensité de carbone, efficace dans l'utilisation des ressources et circulaire, ainsi qu'une bioéconomie durable.
  - Domaines d'intervention : observation de l'environnement ; biodiversité et ressources naturelles ; agriculture, sylviculture et zones rurales ; mers, océans et eaux intérieures ; systèmes alimentaires ; systèmes d'innovation biosourcée de l'Union ; systèmes circulaires.
- **Actions directes non nucléaires du Centre commun de recherche (CCR)** : produire des données scientifiques probantes de haute qualité sur lesquelles fonder des politiques publiques valables, efficaces et abordables. Les nouvelles initiatives et propositions d'actes juridiques de l'Union doivent reposer sur des données probantes transparentes, complètes et équilibrées permettant de les élaborer de façon rationnelle, de même que la mise en œuvre des politiques doit s'appuyer sur des données probantes permettant de l'évaluer et d'en assurer le suivi. Le CCR apporte des données scientifiques probantes indépendantes et un soutien technique à l'appui des politiques de l'Union tout au long du cycle d'élaboration des politiques. Ses travaux de recherche se concentrent sur les priorités politiques de l'Union.
  - Domaines d'intervention : renforcer la base des connaissances pour l'élaboration des politiques ; problématiques mondiales (santé ; culture, créativité et société inclusive ; sécurité civile pour la société ; numérique, industrie et espace ; climat, énergie et mobilité ; alimentation, bioéconomie, ressources naturelles, agriculture et environnement) ; innovation, développement économique et compétitivité ; excellence scientifique ; développement territorial et soutien aux États membres et aux régions.

## Les missions de l'UE

Les missions de l'UE sont une nouvelle façon d'apporter des solutions concrètes à certains de nos plus grands défis. Ils ont des objectifs ambitieux et produiront des résultats concrets d'ici 2030.

Les cinq missions de l'UE sont les suivantes :

- **adaptation au changement climatique**: aider au moins 150 régions et communautés européennes à devenir résilientes au changement climatique d'ici à 2030 ;
- **cancer**: travailler avec le plan européen pour vaincre le cancer afin d'améliorer la vie de plus de 3 millions de personnes d'ici à 2030 grâce à la prévention, à la guérison et à des solutions permettant de vivre plus longtemps et mieux ;
- **restaurer nos océans et nos eaux** d'ici 2030 ;
- **100 villes neutres pour le climat et intelligentes** d'ici à 2030 ;
- **un pacte pour les sols en Europe**: 100 laboratoires vivants et phares pour mener la transition vers des sols sains d'ici 2030.

Elles confèrent à la recherche et à l'innovation un nouveau rôle, associé à de nouvelles formes de gouvernance et de collaboration, ainsi qu'à la participation des citoyens.

Les missions de l'UE constituent une nouveauté du programme de recherche et d'innovation Horizon Europe pour la période 2021-2027.

Elles soutiennent les priorités de la Commission, telles que le **pacte vert pour l'Europe**, **l'Europe adaptée à l'ère du numérique**, **la lutte contre le cancer** et **le nouveau Bauhaus européen**. Par exemple, la Mission Climat est un élément concret de la nouvelle stratégie d'adaptation au **changement climatique**, la Mission Cancer du plan européen pour **vaincre le cancer** et la Mission Sol est une initiative phare de la vision à **long terme pour les zones rurales** de l'UE.

Les missions de l'UE sont un effort coordonné de la Commission visant à mettre en commun les ressources nécessaires en termes de politiques et de réglementations, ainsi que d'autres activités. Elles visent également à mobiliser les acteurs publics et privés, tels que les États membres de l'UE, les autorités régionales et locales, les instituts de recherche, les agriculteurs et les gestionnaires de terres, les entrepreneurs et les investisseurs, afin de créer un impact réel et durable. Les missions de l'UE dialoguent avec les citoyens pour stimuler l'adoption par la société de nouvelles solutions et approches.

Les missions de l'UE soutiennent la transformation de l'Europe en un continent plus vert, plus sain, plus inclusif et plus résilient. Elles visent à apporter des avantages tangibles aux citoyens européens et à associer les Européens à leur conception, à leur mise en œuvre et à leur suivi.

Chaque mission fonctionne comme un portefeuille d'actions – telles que des projets de recherche, des mesures politiques ou même des initiatives législatives – visant à atteindre un objectif mesurable qui ne pourrait être atteint au moyen d'actions individuelles.

## Pilier III «Europe innovante»

Il encourage toutes les formes d'innovation, y compris l'innovation non technologique, essentiellement au sein des PME et des start-ups, en facilitant le développement technologique, la démonstration et le transfert de connaissances, et renforce le déploiement de solutions innovantes. Il contribue également à la réalisation des autres objectifs spécifiques du programme. L'EIC (conseil Européen de l'Innovation) est mis essentiellement en œuvre au moyen de deux instruments : le Pathfinder (Éclaireur), mis en œuvre principalement par la recherche collaborative, et l'Accelerator (Accélérateur).

- **EIC – European Innovation Council**: axé principalement sur l'innovation radicale et de rupture, ciblant, en particulier, l'innovation créatrice de marchés ; soutenant, par ailleurs, toutes les formes d'innovation, y compris l'innovation incrémentale.

- Domaines d'intervention: Pathfinder (Éclaireur), pour la recherche de pointe, pour soutenir les technologies radicales émergentes et futures, créatrices de marchés et/ou les très hautes technologies; Accelerator (Accélérateur), pour combler l'écart de financement entre les derniers stades des activités de R&I et l'adoption par le marché, afin de permettre un déploiement efficace de l'innovation radicale créatrice de marchés et l'expansion des entreprises lorsque le marché ne procure pas des financements adéquats; activités complémentaires de l'EIC, comme l'octroi de prix et de bourses, et services à valeur ajoutée pour les entreprises.
- **Écosystèmes européens d'innovation (EIE)**
  - Domaines d'intervention : les activités comprenant en particulier la mise en relation, en coopération avec l'EIT s'il y a lieu, des acteurs régionaux et nationaux de l'innovation et le soutien à la mise en œuvre, par les États membres, les régions et les pays associés, de programmes d'innovation transfrontières conjoints, allant de l'échange de pratiques et de connaissances en matière de réglementation de l'innovation au renforcement des compétences non techniques nécessaires à l'innovation et à la conduite d'activités de recherche et d'innovation, y compris l'innovation ouverte ou induite par les utilisateurs, afin d'accroître l'efficacité du système européen d'innovation. Ces activités devraient être mises en œuvre en synergie avec, entre autres, le soutien du FEDER aux écosystèmes d'innovation et aux partenariats interrégionaux autour de projets de spécialisation intelligente.
- **Institut européen d'innovation et de technologie (EIT)**
  - Domaines d'intervention: écosystèmes d'innovation durable dans toute l'Europe; compétences entrepreneuriales et d'innovation dans une perspective d'apprentissage tout au long de la vie, y compris le renforcement des capacités des établissements d'enseignement supérieur dans l'ensemble de l'Europe; nouvelles solutions destinées au marché pour répondre aux problématiques mondiales; synergies et valeur ajoutée au sein du programme.

## Partie « Élargir la participation et renforcer l'ERA (Espace Européen de la Recherche) »

Tout en sous-tendant l'ensemble du programme, cette partie soutient des activités qui contribuent à attirer des talents, à favoriser la circulation des cerveaux et à prévenir leur exode, à une Europe davantage fondée sur la connaissance, plus innovante, plus respectueuse de l'égalité entre les femmes et les hommes, à la pointe de la concurrence mondiale et qui encourage la coopération transnationale et, ce faisant, optimise partout en Europe les atouts et potentiels nationaux au sein d'une ERA performante, où les connaissances et une main-d'œuvre hautement qualifiée circulent librement et de manière équilibrée, où les résultats en matière de R&I sont largement diffusés à destination de citoyens bien informés et sont compris et acceptés en toute confiance par de tels citoyens et profitent à l'ensemble de la société, et où les politiques de l'Union, en particulier sa politique de R&I, reposent sur des données scientifiques probantes de haute qualité.

La présente partie soutient également des activités visant à améliorer la qualité des propositions émanant d'entités juridiques de pays peu performants en matière de R&I, telles que des vérifications et des conseils professionnels portant sur les pré-propositions, ainsi qu'à développer les activités des points de contact nationaux pour soutenir une mise en réseau internationale, ainsi que les activités visant à aider les entités juridiques des pays peu performants en matière de R&I à rejoindre des projets collaboratifs déjà sélectionnés auxquels des entités juridiques de tels pays ne participent pas.

- Domaines d'intervention: élargir la participation et propager l'excellence, y compris par la formation d'équipes, le jumelage, les ERA-Chairs, la Coopération européenne en science et technologie (COST), des initiatives d'excellence et des activités visant à encourager la circulation des cerveaux; réformer et consolider le système européen de R&I, par exemple en soutenant la réforme des politiques nationales de R&I, en offrant des perspectives de carrière attrayantes et en favorisant une science citoyenne qui promeut l'égalité entre les hommes et les femmes.

